

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 44^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 6 Novembre 1970.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1971 (deuxième partie) (p. 5257).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Agriculture, F. O. R. M. A. - B. A. P. S. A.

MM. Papon, rapporteur spécial pour l'agriculture ; Duhamel, ministre de l'agriculture ; le président ; Poniatowski, rapporteur spécial pour l'agriculture ; Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis pour l'agriculture.

M. Bordage, rapporteur pour avis pour l'enseignement agricole.

MM. Godefroy, rapporteur spécial pour le F. O. R. M. A. ; Bertrand Denis, rapporteur pour avis pour le F. O. R. M. A. ; Bayou ; Collette, rapporteur spécial pour le B. A. P. S. A. ; Bousseau, rapporteur pour avis pour le B. A. P. S. A.

Renvol de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 5271).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376, 1395).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A. ET B. A. P. S. A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Papon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour bien juger du budget de l'agriculture, il est bon de faire quelques comparaisons chiffrées.

Le volume des crédits prévus en 1971 pour l'agriculture, dispersés, comme vous le savez, entre le budget de l'agriculture proprement dit, les charges communes et les comptes spéciaux

du Trésor, accuse par rapport aux prévisions initiales de 1970 une diminution de 4,18 p. 100 due principalement au dégonflement des crédits de subvention pour le soutien des marchés, qui peut être évalué à moins 22 p. 100, de telle sorte que ces crédits représentent globalement 28 p. 100 du budget agricole, contre 35 p. 100 en 1970.

Les dépenses en capital font l'objet, au titre des autorisations de programme, d'une légère majoration de 2,97 p. 100 si l'on tient compte de la tranche conditionnelle et si l'on exclut le fonds d'action conjoncturelle. Dans le cas contraire, les dépenses d'équipement marquent une légère régression.

Les dépenses sociales s'accroissent de 12,8 p. 100 et les dépenses ordinaires de 15,18 p. 100.

Le budget de l'agriculture, pris isolément, accuse une augmentation de 7,75 p. 100 par rapport à 1970.

J'arrêterai là les comparaisons chiffrées car la seule analyse des moyens budgétaires donnerait une vue partielle de la politique agricole française, dominée par nos engagements communautaires et affectée par des mesures extrabudgétaires qui retentissent directement sur les grands équilibres économiques du pays et indirectement sur les finances publiques. C'est pourquoi il est normal d'évoquer le budget dans le cadre plus général de la politique agricole.

Je ne bornerai à évoquer les dépenses ordinaires — moyens des services et interventions publiques des titres III et IV du budget — laissant au corapporteur, M. Michel Poniatowski, le soin de traiter des investissements inscrits aux titres V, VI ou VIII.

Deux constatations peuvent être faites, susceptibles d'orienter la discussion.

Avec l'agriculture, le débat est peut-être moins budgétaire qu'économique, en fonction même des contraintes qui pèsent sur le budget et qui en diminuent en quelque sorte la portée ou la signification. Dans la mesure où s'exerce des choix par voie budgétaire ou extrabudgétaire, certains peuvent prêter à critique. Et c'est le rôle du Parlement d'en faire état afin d'aider l'action du Gouvernement.

Le débat est plus économique que budgétaire, car c'est un budget qui traduit surtout des contraintes, lesquelles tiennent d'abord aux nécessités d'un équilibre budgétaire strict, ensuite à l'aide nécessaire aux personnes en fonction des impératifs de la solidarité nationale, enfin à la politique communautaire de soutien des marchés, et qui restreignent les choix, la liberté de manœuvre et même, dans une certaine mesure, la faculté d'option du responsable de l'agriculture.

Les contraintes — au sens objectif et non point critique du mot — qui précèdent au demeurant de choix antérieurs, sont essentiellement la politique de soutien des marchés et la politique d'aide sociale.

La politique de soutien des marchés s'exprime par la détermination du niveau des prix et des mécanismes d'intervention par l'institution communautaire qui ont été fixés dans des conditions telles qu'ils ont orienté les productions. On peut même dire dans une certaine mesure qu'ils ont désorienté certaines productions et engendré des excédents structurels et quasi permanents qui, de ce fait, coûtent cher. C'est pourquoi on a pu soutenir que cette politique était antiéconomique dans la mesure où persiste une mauvaise hiérarchie des prix qui privilégie les productions végétales au détriment des productions animales et qui crée même de mauvais rapports de prix à l'intérieur d'une même catégorie.

Cette politique a eu des conséquences que l'on peut chiffrer. C'est ainsi que les productions végétales se sont accrues en France, de 1959 à 1969, de 51,9 p. 100, dont 86,6 p. 100 pour les seules céréales, et que, dans le même temps, les productions animales ne progressaient que de 41,2 p. 100, dont 33 p. 100 pour le bœuf, une régression de 1,7 p. 100 étant enregistrée pour le porc. Et, selon les projections faites par l'O. C. D. E. à moyen et à long terme, il semble que l'excédent des céréales et celui du sucre, par exemple, ne peuvent qu'augmenter au terme de 1975 ou de 1985, compte tenu des prévisions relatives à la consommation, alors que les productions animales ne progresseraient que peu et resteraient même relativement stables.

Si les excédents de produits agricoles paraissent devoir s'aggraver à long terme, il est vrai que les pressions se font moins vives aujourd'hui par suite des déficits conjoncturels dus à des conditions climatiques et aussi économiques, ce qui a pour effet d'entraîner des mesures de soutien momentanément onéreuses notamment pour le lait, les produits laitiers et la viande.

M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre quelques instants.

Soyons pudiques et véridiques à la fois. Il est vrai que les données climatiques expliquent une diminution des charges de soutien cette année, mais il serait injuste de considérer que l'action des hommes, non seulement des ministres, mais aussi des agriculteurs, n'y est pour rien.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Les actions que nous avons menées pour les plans de relance de la production bovine, les actions d'orientation de la production laitière et de viande — et tout à l'heure je donnerai des chiffres — ont eu des effets qui se font sentir depuis quelques mois. Cela ne se fait ni tout seul ni tout de suite.

La production de lait sera, à la fin de l'année, à peu près la même que l'an dernier. La production de viande est en augmentation. J'indiquerai les taux.

Par conséquent, il y a bien eu une action d'orientation par un certain nombre de mesures et il est honnête de dire que si le ciel y est pour beaucoup, la terre y est pour quelque chose. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.)

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je ne mésestime pas la valeur de vos arguments. Aussi bien avais-je ajouté aux conditions climatiques des conditions économiques. Disons que c'était une manière pudique de m'exprimer sur les mérites des hommes. (Sourires.)

Cette réduction conjoncturelle des productions entraîne naturellement une diminution des charges d'intervention pour le fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles. Je n'insisterai pas davantage, puisque le budget du F. O. R. M. A. fait l'objet d'un rapport spécial de M. Godefroy. Je me bornerai à enregistrer qu'en conséquence elle entraîne également des charges moindres pour le budget, sans compter les conséquences des nouvelles relations financières qui se sont nouées avec le fonds européen d'orientation et de garantie agricoles. Comme vous le savez, celui-ci est pourvu de ressources propres et a pris en charge un certain nombre d'obligations.

Mais le système, en dépit de circonstances épisodiques favorables, demeure relativement vulnérable quelles que soient l'orientation donnée aux productions et la bonne volonté des responsables.

Deuxième point, la politique d'aide sociale sur laquelle je n'insisterai pas puisque le budget annexe des prestations sociales agricoles fait l'objet d'un rapport spécial de M. Collette. Ici également, je me borne à enregistrer que les crédits d'aide sociale accusent une augmentation de 12,8 p. 100, tandis que la seule subvention de l'Etat à ce budget annexe s'accroît de 23,5 p. 100.

Ainsi, on peut dire que le budget reflète peut-être moins les moyens d'une politique entièrement voulue que les conséquences d'une situation partiellement subie.

J'en aurais terminé avec cet examen très rapide, ce survol pourrait-on dire, des dépenses ordinaires si je ne voulais vous signaler un problème particulier mais qui a son importance, celui de la rémunération des agents contractuels des catégories C et D dont nous souhaitons qu'il soit résolu favorablement.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le rapporteur, me permettez-vous de vous interrompre à nouveau ?

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je voudrais indiquer que le problème posé par l'extension aux catégories C et D de ce qu'on appelle les conclusions du rapport Masselin doit faire l'objet d'un arbitrage du Gouvernement dont je ne peux pas préjuger les conclusions mais qui sera rendu avant le 31 janvier prochain.

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Tel qu'il se présente, ce budget accompagne-t-il la politique choisie et conduite au moyen d'un certain nombre d'actions économiques, comme celles qui s'exercent sur les prix et sur les échanges ? Dans la mesure où des choix s'expriment dans le budget, sont-ils logiques et opportuns, comme ceux qui concernent la production ou les revenus ?

L'action sur les prix est conduite actuellement à la faveur de la dévaluation du mois d'août 1969 qui a permis de ménager momentanément une certaine liberté de manœuvre et vous avez procédé, monsieur le ministre, à un alignement progressif, échelonné et diversifié pour tendre vers une meilleure hiérarchie

des prix et pour tenter de redresser, en particulier, le déséquilibre entre production animale et production végétale. A cet égard, les mesures que vous avez annoncées le 12 octobre dernier sont bienvenues, notamment en ce qui concerne la réduction de l'écart qui subsistait pour la viande bovine.

M. le ministre de l'agriculture. La suppression.

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Le comblement, si vous voulez.

Mais les effets de cette action pour une meilleure orientation des productions paraissent cependant provisoires et précaires, à moins que nos partenaires du Marché commun ne consentent à s'aligner sur ce que l'on pourrait appeler « le modèle français ». Or rien n'est moins sûr et cela ne dépend pas entièrement de vous, monsieur le ministre. Nous en avons parfaitement conscience.

Au demeurant, les prix relevés ne comportent pas toujours une incidence systématique en faveur des producteurs, en l'absence parfois d'intervention, notamment pour les vendeurs d'animaux maigres exposés aux diverses contraintes saisonnières dans un marché qui est actuellement fort dégradé, ce qui souligne un aspect des contradictions entre la politique de soutien à l'élevage et la situation d'un marché caractérisé par la mévente.

De toute manière, le relèvement des prix n'a qu'une incidence limitée sur les revenus car l'intervention se fait au niveau de la première transformation et l'on a pu dire, à juste titre, que cela profitait autant au transformateur qu'au producteur qui voit sa part réduite en proportion.

Faut-il suggérer la mise en œuvre d'actions correctives, par exemple la fixation de quotas pour freiner les excédents ? Je sais que le procédé est très délicat et fort discuté, mais, à mon sens, il serait, en tout état de cause, préférable à la stérilisation des terres que préconisait naguère M. Mansholt, mesure malthusienne par excellence et par conséquent mauvaise mesure.

Où bien faut-il agir à un stade d'intervention autre que celui de la transformation, de manière que le producteur bénéficie plus directement des efforts prodigués dans le cadre de la politique des prix ?

Ce sont là des questions beaucoup plus que des affirmations. Je souhaite toutefois que des mesures nouvelles ne viennent pas se superposer aux mesures communautaires, ce qui, à longue échéance, porterait préjudice, semble-t-il, à l'homogénéité et à l'harmonie du marché communautaire.

Je ne parlerai guère de l'action sur la production, laissant à M. Poniatowski le soin de traiter ce chapitre qui couvre tout à la fois les structures, les investissements, les groupements de producteurs, la formation des hommes et l'environnement. Je voudrais simplement montrer que le projet de budget pour 1971, dans son ensemble, ne donne pas l'impression d'être la première projection du VI^e Plan.

En effet, celui-ci affirme avec netteté que la croissance économique fixée comme objectif n'est réalisable qu'à certaines conditions, à savoir développer les équipements collectifs, maîtriser les modifications de l'espace rural dont vous parlera M. Poniatowski, réserver les aides de l'Etat en priorité aux productions déficitaires, renforcer et étendre l'implantation en milieu rural des activités secondaires et tertiaires.

Or, au lieu de cela, nous constatons l'inscription de crédits d'équipement minimisés, malgré leur apparente croissance.

Au lendemain des plans de relance des productions bovine, porcine, ovine auxquels vous faisiez allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, et dont nous nous féliciterons s'ils sont suivis d'effet — car il y a eu beaucoup d'expériences et quelques déceptions — je voudrais souligner que, précisément, priorité avait été donnée dans les budgets de 1969 et de 1970 aux aides aux bâtiments d'élevage sous forme de subventions et de prêts, et que ces dispositions n'ont pas joué convenablement, semble-t-il.

Faut-il ajouter qu'en matière d'équipement, les adductions d'eau ne desservent encore que les trois quarts des populations rurales alors qu'elles commandent, entre autres facteurs tels que l'électrification rurale, le genre de vie en milieu rural ?

Les équipements collectifs et les équipements productifs commandent aussi directement les conditions de la production et de la compétitivité, ce qui me conduit à évoquer l'action sur les échanges.

Les exportations agricoles représentent 17 p. 100 de la production intérieure brute de l'agriculture, alors que la moyenne nationale est de 12,5 p. 100 ce qui est, il faut le dire, à l'honneur de notre agriculture. Mais ces exportations sont concentrées sur des produits bruts ou peu élaborés tels que les céréales, les vins et spiritueux, les produits laitiers alors qu'au contraire les importations sont plus diversifiées et plus élaborées en s'appliquant aux fruits et légumes et surtout aux animaux et aux viandes, notamment aux porcs.

A ce propos, je ne puis pas m'empêcher de penser, et par conséquent de dire, que nous aurions sans doute pu réaliser beaucoup de choses en faveur de la production porcine en France si nous avions consacré le montant, sinon total du moins partiel, des devises que nous avons cédées en faisant, certaines années, des importations massives de porcs.

Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur deux séries de chiffres qui se passent de commentaires mais qui donnent lieu à réflexion. De 1959 à 1969 et exprimée en francs constants, la valeur moyenne de la tonne exportée est passée de 885 francs à 730 francs, alors que la valeur moyenne de la tonne importée est passée de 955 francs à 1.150 francs.

Cela signifie que si, en volume, nos exportations ont augmenté singulièrement vers la Communauté européenne puisqu'elles atteignent 62,6 p. 100 de l'ensemble des exportations agricoles — c'est un chiffre beaucoup plus qu'honorable — les termes de l'échange, tant avec la Communauté européenne qu'avec les pays tiers, sont défavorables et accusent une détérioration en valeur, en raison d'exportations de plus en plus élevées en produits bruts et d'importations de plus en plus élevées en produits transformés ou élaborés.

D'où la nécessité d'agir sur les structures de notre commerce extérieur, soit par la voie des subventions budgétaires, soit par la voie du crédit pour soutenir une politique d'investissements, en particulier en matière d'élevage — problème central sur lequel on revient toujours — parce que, dans ce domaine, la demande européenne est forte, le marché vaste et la vocation de la France certaine.

Si tant est que la politique des revenus est la finalité des actions conjuguées sur les prix, sur la production et sur les échanges, sans parler des structures et des autres facteurs qui entrent en jeu, on doit constater que les revenus agricoles sont très hétérogènes entre eux à la fois par leur formation et par leur montant.

L'inégale répartition des revenus tient à maintes causes. Elle peut dépendre de la nature des sols et de la taille des exploitations qui déterminent des taux de productivité ou de rentabilité différents et qui créent ici des rentes de situation à la fois par production, par région ou par exploitation, et là des revenus insuffisants, l'action des mécanismes communautaires ne pouvant être que globale et systématique et, par conséquent, indifférente à l'inégalité des gains de production.

C'est ainsi que le revenu des éleveurs est inférieur au revenu agricole moyen et que le revenu agricole moyen reste inférieur à la moyenne nationale du revenu des Français. C'est ce qui explique en grande partie que nous devions promouvoir des aides plus larges, plus nombreuses, mais aussi plus lourdes pour la collectivité nationale.

En conclusion, on peut dire que l'action sur les prix est nécessaire mais non suffisante en soi, et qu'elle appelle des modalités d'intervention différentes et plus directes en faveur des producteurs. L'action sur les échanges est essentielle pour une agriculture française désormais largement exportatrice en vue de favoriser l'exportation de produits plus élaborés qui appellent, là aussi, de gros investissements.

Quant à l'action sur les revenus, elle peut jouer soit sur les disparités par voie de transfert — c'est ce que le système en vigueur s'efforce de faire — soit sur le niveau par des dispositifs conjugués dont l'un des éléments principaux reste le renforcement de la puissance économique des producteurs grâce aux groupements permettant, espérons-le du moins, l'heureux développement des contrats de production, avec garantie de prix et une meilleure organisation des marchés. C'est un problème difficile que vous tentez de résoudre, monsieur le ministre, en liaison avec les professionnels.

Mais il ne faudrait pas oublier que nos agriculteurs sont très attachés à l'individualisme et qu'il est vain, dans notre démocratie et compte tenu de notre psychologie, d'imposer des contraintes, mêmes indirectes. Les exploitations agricoles familiales, avec un chef libre et indépendant, demeurent le cadre type de l'activité agricole, en dehors même de toutes considérations qui tiennent à l'équilibre social du pays. Elles représentent, en effet, des unités de production valables, car la taille de l'exploitation n'est pas toujours un élément déterminant de sa valeur économique, comme l'illustre d'ailleurs le cas des Hollandais.

En matière d'élevage notamment, les exploitations, en grandissant, n'améliorent que fort peu leur productivité, parce que les facteurs dominants de cette productivité restent l'équipement, la technique de production et les méthodes de commercialisation.

M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. L'intérêt que je porte, comme l'Assemblée tout entière, à vos propos, monsieur le rapporteur, me conduit à vous interrompre sur ce point.

Il est vrai que la taille de l'exploitation n'est pas un phénomène déterminant, et les illusions entretenues à ce sujet sont à mon avis fausses.

Vous avez pris des exemples à l'étranger, notamment en Hollande, qui peuvent servir souvent de référence, en particulier pour la viande porcine. Il est juste de dire que si dans ces pays l'exploitation de taille humaine est respectée, les groupements assurent une meilleure organisation économique.

L'effort que le Gouvernement poursuit pour développer l'organisation économique dans le domaine de la viande porcine est un exemple actuel de cette politique.

Il est vrai que le Gouvernement a réservé les aides du plan de rationalisation de la viande porcine aux groupements de producteurs parce que l'aide, je ne cesse de le répéter, n'est pas un droit, elle est une contrepartie. Tout devrait conduire les agriculteurs, les éleveurs dont vous parlez, tout en gardant la taille humaine qui correspond en effet à notre vision sociale et humaine de l'agriculture, à se regrouper pour acquérir l'efficacité économique. On ne défendra bien l'exploitation familiale qu'à la condition que, au moment de la mise en marché, il y ait regroupement. Les deux notions ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires.

M. Maurice Papon, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ce commentaire qui n'est pas en désaccord avec mes propos. On pourrait le résumer en disant que si l'union est nécessaire, la contrainte doit être évitée, mais ce qui est primordial, c'est la formation, l'éducation des hommes.

Quant au budget de l'agriculture pour 1971, il donne l'impression d'une mosaïque. Nous avons un budget de fonctionnement insuffisant, notamment quant à l'effort consacré à la formation des hommes précisément, un budget social alourdi mais inéluctable, un budget de soutien allégé mais qui demeure vulnérable et un budget d'équipement qui paraît, à tort ou à raison, quelque peu sacrifié.

Cet ensemble concourt-il à une finalité commune ? En d'autres termes, le budget peut-il dénouer les contradictions qui existent entre la politique de soutien des marchés et d'aide sociale, d'une part, et la politique des revenus, d'autre part ? Le budget peut-il être au service d'une politique d'ensemble qui accorde les objectifs définis par le VI^e Plan et les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre ?

Or, la critique fondamentale, monsieur le ministre, et tel a été le sentiment unanime de la commission des finances, que j'ai conscience d'exprimer à cette tribune avec précision, a porté sur l'insuffisance des crédits d'équipement, surtout à un moment où la conjoncture permet d'alléger sensiblement les charges de soutien et, par conséquent, les charges du budget général.

Nous vous demandons donc de repenser et de reprendre la politique d'équipement. Faut-il rappeler que la capacité d'investissement de l'agriculture est, en 1970, à 74 p. 100 de ce qu'elle était voici à peine cinq ans ? Sans doute, vous ne manquerez pas de le faire, peut-on avancer les arguments anti-inflationnistes relatifs à la nécessité d'un équilibre budgétaire rigoureux, à un crédit contrôlé.

Nous sommes bien d'accord sur ces considérations, mais les crédits sacrifiés relèvent d'avantage de l'investissement productif, par conséquent peu générateur d'inflation.

Le problème est d'agir efficacement sur le niveau des revenus trop inégalement ou insuffisamment affectés, malgré leur coût, par les politiques de soutien et d'aide sociale.

En termes plus généraux, le problème consiste à intégrer toute l'agriculture française dans la société industrielle et la formation. Peut-il être résolu autrement que par la modernisation et l'équipement ? Peut-il être résolu autrement que par l'investissement, dans le cadre d'une grande politique rurale, assortie d'actions spécifiques, par productions et par régions ?

En dépit de ses mérites et des efforts dont il porte la marque, le budget proposé ne confère pas, semble-t-il, les moyens permettant de nourrir une pareille ambition. (Applaudissements.)

M. le président. Mes chers collègues, je dois vous préciser qu'à ce débat participent 9 rapporteurs et que 91 orateurs sont inscrits. Naturellement, interviendront M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat. Sans vouloir être un gendarme, je me permets de vous rappeler que les temps de parole devront être autant que possible respectés.

La parole est à M. Poniatowski, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture.

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, l'évolution des crédits de structure de 1965 à 1970 se situe entre 300 p. 100 et 50 p. 100 : pour les

crédits de soutien des cours de marché, augmentation de 300 p. 100 ; pour les crédits de subvention sociale et l'enseignement, augmentation de 75 p. 100 ; pour les crédits d'adaptation et de modernisation des structures, augmentation de 50 p. 100.

Le budget de 1971 marque un infléchissement en faveur des structures. C'est vrai, mais certains se demandent si cette tendance résulte d'une politique, monsieur le ministre, ou tout simplement de l'évolution des crédits de soutien eux-mêmes. Pourtant, la politique de soutien des cours n'a de sens que si elle est accompagnée par une transformation des structures qui préparent l'avenir et adaptent l'agriculture aux conditions de la production, de la commercialisation et de l'industrialisation du monde moderne.

Il s'agit donc d'améliorer la structure de l'exploitation, son environnement et enfin les conditions d'industrialisation et de commercialisation des produits alimentaires.

Les principales actions d'aménagement de la structure de l'exploitation se conduisent aujourd'hui au travers des hommes — c'est l'indemnité viagère de départ — au travers de la structure foncière — c'est l'action des S. A. F. E. R. et du remembrement — au travers des institutions — ce sont les projets de loi fonciers qui vous sont soumis.

D'abord, l'indemnité viagère de départ. Elle a été clarifiée et simplifiée : le double régime est remplacé par l'I. V. D. unique. Des mesures nouvelles ont été prises en 1970 qui facilitent encore certains départs. Cette simplification a fait sentir rapidement ses effets. Depuis 1963 et jusqu'au 1^{er} mai 1970, 330.000 demandes ont été déposées, 256.000 ont été acceptées, 36.000 sont en cours d'enquête, 37.000 seulement ont été rejetées. Pour la seule année 1969, 80.000 I. V. D. ont été admises et, pour les cinq premiers mois de 1970, 35.000.

Le résultat pour les exploitations est que ces indemnités viagères de départ ont permis 290.000 transferts d'exploitation ; 187.000 à des agriculteurs en fonction et 80.000 à des agriculteurs nouveaux. En sorte qu'aujourd'hui l'appréciation d'ensemble que l'on peut porter sur cette procédure simplifiée et très nettement positive. Elle favorise à la fois le départ des agriculteurs âgés dans une profession où l'âge moyen du chef d'exploitation est déjà élevé, cinquante-cinq ans, et un nécessaire regroupement des entreprises.

Le bilan pour les S. A. F. E. R. est peut-être moins positif. Plus exactement je crois qu'il est très variable selon les S. A. F. E. R.

En 1969, 80.000 hectares ont été achetés et traités par les S. A. F. E. R., ce qui représente à peu près 13 p. 100 du marché, et pour une valeur de 400 millions de francs, soit en moyenne 5.000 francs à l'hectare.

Cela ne correspondait pas aux objectifs du V^e Plan, qui prévoyait 100.000 hectares et 17 p. 100 du marché.

En 1970 on note d'ailleurs un nouveau recul. Pour le premier semestre 31.000 hectares seulement ont été traités et les prévisions pour le second semestre sont de 36.000 hectares.

Néanmoins, les résultats ne sont pas négligeables : 60 p. 100 des surfaces ainsi rétrocedées ont été utilisées à des agrandissements d'exploitation et 20 p. 100 à la création d'unités d'exploitation nouvelles, d'une superficie d'une cinquantaine d'hectares.

Le remembrement, comme les S. A. F. E. R., doit être un instrument de restructuration des exploitations. Je dirai même qu'il doit avoir pour objet prioritaire de structurer des exploitations modernes. A ce titre, peut-être devrait-il s'effectuer davantage en relation avec des opérations conduites par des S. A. F. E. R. ou à l'occasion d'attributions d'I. V. D.

Cependant, ce remembrement est lent et coûteux. Les crédits qui y sont affectés en 1971 accusent une diminution.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Poniatowski, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Deux cent dix-sept millions de francs, F. C. A. inclus, sont inscrits au budget de 1971, ce qui représente une augmentation de 10 p. 100 par rapport à la dotation de l'an dernier qui, je le reconnais était très faible. Il n'y a donc pas diminution d'une année sur l'autre.

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Je m'en réjouis, monsieur le ministre.

Néanmoins, toute cette procédure est lente et coûteuse et les crédits, même au niveau que vous citez, ne permettront que des progrès très limités, de sorte que l'on peut se demander si l'on ne devrait pas recourir à une autre méthode moins

coûteuse, plus rapide et plus efficace. C'est celle qui se développe déjà après arbitrage privé par entente directe et à l'amiable entre les intéressés.

Cette procédure rapide, peu coûteuse, fera, je pense, l'objet d'une proposition de loi déposée par plusieurs de nos collègues et tendant à créer un système de prime au remembrement en cas d'entente amiable entre les intéressés.

Quatrième aspect de l'évolution de l'infrastructure de l'exploitation : les projets de loi fonciers.

Le coût élevé de l'équipement moderne en agriculture, le prix de la terre qui, de plus en plus, a une valeur extérieure à sa seule valeur agricole, dépassent souvent la rentabilité de l'exploitation et, par ailleurs, la très faible rentabilité des placements fonciers n'attire pas les capitaux. Plus grave, il ne les maintient plus dans le domaine agricole.

Deux projets tendent à maintenir ces capitaux sur place dans l'agriculture et à donner à l'exploitant une nécessaire stabilité : l'un instituant le bail rural à long terme qui développe un secteur local durable tout en mettant fin au découragement des bailleurs de biens fonciers par une augmentation des fermages et l'exonération des droits de succession ; l'autre, relatif aux groupements fonciers agricoles, qui associera les apporteurs de biens fonciers — maintenant ainsi les capitaux sur place — et les apporteurs de capitaux extérieurs.

Il permettra sans doute, nous l'espérons, de maintenir l'unité des exploitations offrant une surface suffisante et d'éviter leur division lors des successions. Il permettra aussi de regrouper des unités d'exploitation de taille insuffisante.

Les conséquences sont moins claires pour un troisième projet concernant les sociétés agricoles d'investissement foncier qui sont destinées à rassembler des capitaux s'investissant dans des biens fonciers agricoles. Car, monsieur le ministre, de deux choses l'une : ou bien le capital foncier continue à n'être pas rémunérateur et, en ce cas les S. A. I. F. feront appel à des capitaux indifférents au rendement financier et qui s'investiront pour des raisons vraisemblablement politiques — on se trouverait alors devant une opération de collectivisation déguisée de la terre ; ou bien le capital foncier deviendrait rémunérateur et les S. A. I. F. attireraient des capitaux extérieurs à l'agriculture, ce qui est leur objet, mais qui risquent d'utiliser les S. A. I. F. à des fins éloignées de leurs objectifs.

Le financement des S. A. I. F. correspond à une notion de la propriété foncière qui, d'individuelle, devient collective, que cet aspect collectif soit anonyme et privé ou résulte, au contraire, de capitaux réellement collectifs. Mais ce financement — c'est-à-dire la création de ces S. A. I. F. — risque d'entraîner des bouleversements profonds dont il faut, avant de prendre la décision, mesurer toutes les conséquences sur le plan social.

M. Marc Bécam. C'est certain !

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Outre la structure de l'exploitation, il y a son environnement et d'abord les moyens de crédit mis à la disposition de cette exploitation.

Cette année-ci est intervenue une réforme très importante du Crédit agricole. Le dynamisme de sa direction, ses besoins nouveaux de financement, sa place importante dans l'épargne conduisaient à une réforme et deux solutions étaient possibles.

Ou bien une transformation complète du Crédit agricole qui devenait une banque à tout faire, à tout va, entraînant les réactions que nous avons enregistrées, à la fois des milieux bancaires qui affirmaient se trouver devant une concurrence déloyale et privilégiée, et des milieux agricoles qui voyaient disparaître une forme de crédit professionnel purement agricole à laquelle ils étaient non seulement habitués mais profondément attachés.

L'autre solution, c'était l'adaptation, et je crois que le Gouvernement a pris sur ce point une position sage. Il a transformé le Crédit agricole en banque du milieu rural.

Le Crédit agricole, désormais, accorde des prêts sans bonification aux agriculteurs pour toutes les opérations extérieures à la réglementation existante. Il assure le développement économique du milieu rural et peut intervenir dans toute communauté de moins de 5.000 habitants. Il peut prêter désormais dans ces communautés aux artisans, aux membres des professions libérales, pour des équipements touristiques et même pour des entreprises industrielles. Enfin, le Crédit agricole finance les prêts aux familles des zones rurales pour améliorer leur niveau de vie et leurs conditions d'existence.

Ainsi le Crédit agricole devient la banque du milieu rural et celle de la « qualité de la vie » et non plus seulement la banque de l'agriculture.

Le deuxième aspect de l'environnement, ce sont les dépenses en capital retracées par ce budget et ici, monsieur le ministre la situation est préoccupante.

L'enveloppe de l'équipement est passée de 1.680 millions de francs en 1966 à 1.910 millions en 1968, 1.476 millions en 1970, et 1.516 millions en 1971.

Mais si l'on exprime ces chiffres en francs constants, la comparaison des crédits budgétaires entre 1971 et 1966 montre que l'enveloppe d'équipement de 1971 ne représentera que 74 p. 100 de celle de 1966.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. M. le rapporteur me permettra d'indiquer à cet endroit de son exposé fort intéressant — et en liaison avec celui de M. Papon quand il parlait avec quelque raison de « mosaïque » — que pour une comparaison objective, il convient de réintroduire, sinon dans le budget au moins dans l'exposé, les sources de financement provenant d'autres chapitres ou d'autres organismes que ceux reflétés dans le document budgétaire proprement dit.

Je veux dire par là que, outre les dotations figurant sous les titres concernant l'équipement, dans le document budgétaire, il y a : celles qui correspondent à des opérations d'équipement liées, par exemple, aux bâtiments d'élevage pour la production porcine, inscrites au F. O. R. M. A. pour une soixantaine de millions de francs ;

Celles qui proviennent d'un crédit qui, en revanche, apparaît budgétairement comme étant de fonctionnement, soit une quarantaine de millions de francs, figurant au fonds d'action régionale ;

Celles qui sont inscrites au titre de l'office national des forêts, pour 123 millions de francs cette année ;

Celles qui viennent en complément des fonds spéciaux inscrits au budget des charges communes pour l'adduction d'eau et pour l'électrification, en augmentation respectivement de vingt millions et de deux millions de francs ;

Celles qui figurent également dans des chapitres non encore dotés spécialement mais qui le seront — je suis heureux de l'annoncer. En effet, les crédits de protection de la nature viendront non pas s'imputer mais s'ajouter aux crédits de l'équipement rural et à cet égard, au cours de la discussion, un chapitre supplémentaire sera ouvert dans le « collectif ».

Pour que la comparaison soit valable, il faut aussi tenir compte du concours apporté par le F. E. O. G. A. à l'équipement.

En effet, au cours des années de référence que vous avez citées, et vos chiffres sont valables, ce concours était relativement faible, alors que, au cours de l'année 1970 et plus encore au cours de l'année 1971, son apport en crédits d'équipement dépassera 200 millions de francs, c'est-à-dire autant qu'au cours des années 1965 à 1969 réunies.

Pour reprendre l'image de M. Papon, j'ai rassemblé les morceaux de la « mosaïque » pour vous permettre d'apprécier très objectivement.

M. Jean Fontaine. C'est la preuve que ce budget est mal présenté !

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces indications.

Je crois néanmoins, quelle que soit l'interprétation donnée aux chiffres, que nous traversons une période de pause, pour ne pas dire de régression. Celle-ci se trouve reflétée dans les pourcentages de réalisation du V^e Plan. Je relève que pour les aductions d'eau — ce chiffre est positif — le pourcentage est de 91 p. 100. Mais il n'est que de 65 p. 100 pour l'électrification rurale, et de 61 p. 100 pour l'aménagement des villages. Aussi faut-il, dans le cadre du VI^e Plan, par une politique très active, résorber au plus tôt les retards accumulés et, puisqu'il s'agit d'un plan, fixer des délais précis pour cette resorption.

L'environnement, c'est aussi la préparation des hommes, l'enseignement et la formation. Dans ce domaine, les autorisations de programme passent de 80.700.000 francs en 1970 à 50 millions de francs pour 1971.

Monsieur le ministre, il est difficile de discerner la politique du ministère de l'agriculture en ce domaine. Nous serions heureux d'obtenir des précisions à cet égard car les informations données ne nous permettent pas de comprendre la politique poursuivie.

Il y a eu des promesses, des incitations puis, sans explication, des compressions de crédits. Un problème se pose. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de redéfinir cet enseignement en fonction non seulement des problèmes agricoles mais aussi de la mise en valeur de tout le milieu rural, car la base de cet enseignement semble aujourd'hui trop étroite si elle se limite à l'agriculture.

Engager dans cette seule voie un enfant qui, en l'an 2000, aura moins de quarante ans, c'est resserrer ses perspectives d'avenir et cela est vrai pour le secondaire comme pour le supérieur.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Michel Poniatowski, rapporteur spécial. Cet enseignement ne devrait-il pas s'élargir à l'ensemble des problèmes du monde rural ? Ils touchent à l'agriculture, bien sûr, mais aussi aux loisirs, aux sports, à la pollution, à l'environnement et au tourisme.

La commercialisation et l'intervention de l'Etat ? C'est largement le problème des groupements de producteurs. Leur nombre augmente ainsi que la production qu'ils contrôlent. Néanmoins, les résultats sont très inégaux suivant les régions et les produits. Or, l'existence de ces groupements, qui doit faciliter la solution d'une politique des marchés agricoles, est sans doute essentielle pour l'avenir de l'organisation de ces marchés.

L'action de l'Etat devrait vraisemblablement s'orienter vers une meilleure définition des conditions de reconnaissance des groupements — dans certaines régions, ils sont ignorés par les producteurs eux-mêmes — pour mieux contrôler leur fonctionnement, pour assurer des modalités plus claires d'assistance financière et technique et pour éliminer enfin, c'est important, les inégalités entre les producteurs organisés et les producteurs salariaux et fiscaux.

Il y a enfin l'industrialisation. Les industries de produits alimentaires revêtiront une importance de plus en plus grande pour le monde agricole, c'est évident. Un chiffre fourni par une enquête de l'O. C. D. E. est très frappant à cet égard. Il prévoit que dans vingt ans environ la valeur intrinsèque du produit agricole ne représentera que 5 p. 100 de la valeur finale du produit alimentaire vendu au détail. Il est donc essentiel que l'agriculture s'intègre de plus en plus au stade de l'utilisation de sa production.

L'évolution générale de ces industries alimentaires est bonne. L'industrie alimentaire réalise 70 milliards de francs de chiffre d'affaires — à comparer avec les 30 milliards de francs de l'industrie chimique et les 20 milliards de francs de l'industrie automobile — mais c'est une industrie hétérogène, compartimentée et souvent de surface trop faible.

Le nombre des concentrations a été insuffisant : 93 en 1968 ; 80 en 1969 ; entre 80 et 90 cette année. Et les 100 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs ne couvrent que 40 p. 100 du marché, au lieu des 70 p. 100 que laissait espérer l'exécution du V^e Plan.

Cette faiblesse financière, le grand intérêt économique de notre industrie alimentaire, la base qu'elle constitue dans la compétition du Marché commun attirent les capitaux étrangers. S'il est des domaines où ces investissements extérieurs sont très bénéfiques pour notre économie nationale, on peut se demander si, dans les secteurs alimentaires traditionnels comme le cognac, le champagne et certains produits culinaires, il ne convient pas d'assurer le maintien du caractère purement français de ces productions.

La civilisation urbaine qui se développe si rapidement exige une industrie alimentaire puissante, concentrée, répondant aux besoins nationaux et pénétrant les marchés extérieurs.

Les aides doivent donc favoriser les ententes et les regroupements, en dépassant les querelles entre coopératives et sociétés privées. Elles doivent également favoriser les grandes entreprises qui investissent à l'étranger.

On peut penser ici au contrat que l'Etat a passé, il y a une dizaine d'années, avec les constructeurs d'automobiles et qui a été si bénéfique pour ce secteur de l'activité économique. Utiliser ce modèle pour aider les industries alimentaires destinées à pénétrer les marchés étrangers me paraît particulièrement souhaitable. Bien entendu, dans le domaine de la structuration des industries alimentaires, le Crédit agricole pourra donner toute sa mesure.

Monsieur le ministre, notre collègue M. Lelong, qui a été autrefois directeur du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, a indiqué, dans un excellent ouvrage publié tout récemment, qu'il était difficile aujourd'hui d'avoir, en agriculture, une politique claire et définitive.

Je crains que cela ne soit assez vrai. Nous connaissons d'ailleurs toutes les difficultés de votre tâche, monsieur le ministre. Mais on peut, en revanche, manifester une volonté d'action, que je définirai simplement par deux termes : sociale et moderne. Elle existe déjà sur un certain nombre de points. Il faut qu'elle devienne le principe d'animation systématique de tout votre budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

M. René Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'entreprendrai pas, à mon tour, un examen détaillé du projet de budget de l'agriculture. D'abord, parce que les excellents exposés qui viennent de vous être présentés m'en dispensent ; ensuite, parce que les dix minutes octroyées à la commission de la production et des échanges ne me permettent de formuler que quelques remarques sur un budget si important qui intéresse l'ensemble de la population.

Je vous prie donc, par avance, de m'excuser, mesdames, messieurs, de ne pouvoir vous donner une vue complète de ce budget.

Certains ont pu s'inquiéter en constatant que, cette année, la masse des dotations affectées à l'agriculture passait de plus de 18 milliards de francs, en 1970, à quelque 17 milliards de francs pour 1971, dont au moins un milliard de francs financés par le fonds européen.

D'autres, en revanche, ont pu s'en réjouir. Je parle de ceux qui considèrent l'agriculture comme un fardeau improductif et qui s'imaginent apercevoir, dans sa liquidation, le salut de notre économie. Pourtant, mes chers collègues, quel aurait été le sort de l'opération monétaire de 1969 si nos agriculteurs, faisant preuve d'un esprit civique peu commun, n'avaient accepté un décalage temporaire dans le rajustement légitime de leurs prix et si nos échanges agricoles n'avaient pu dégager, pour la première fois dans notre histoire, avec des concours plus réduits, un résultat global excédentaire ? (Applaudissements.)

L'évolution actuelle des marchés agricoles vers une situation d'équilibre, sinon de pénurie pour certains produits — c'est un phénomène mondial — apporte à certains prophètes le plus beau démenti et justifie le sage réalisme dont a fait preuve le Gouvernement à l'égard de certaines propositions.

Mais si votre commission se réjouit de cette économie de 1.400 millions de francs par rapport au budget initial de 1970, au titre du soutien des marchés, elle n'en constate pas moins que ces moyens financiers ne sont guère transférés sur les postes habituellement quelque peu négligés du budget de l'agriculture.

Certes, le budget qui vous est soumis n'est pas la reconduction pure et simple de ceux qui l'ont précédé. On peut y trouver l'expression d'options délibérées, à condition que l'on veuille bien se livrer à la reconstitution laborieuse des principales actions à travers des documents budgétaires de moins en moins accessibles au lecteur.

C'est pourquoi, mes chers collègues, compte tenu des interventions très brillantes de M. le ministre de l'agriculture, je ne vous citerai aucun chiffre au cours de cet exposé et cela, pour ne pas être contredit. (Sourires.)

Nous pensons que, pour préserver toute la valeur de la discussion budgétaire, il y a lieu d'éviter que des dépenses de même nature ne figurent, sans raison convaincante, à des chapitres différents de ce budget, qu'il s'agisse, par exemple, des crédits d'équipement maintenant écartelés entre le budget du F. O. R. M. A. et celui du ministère, qu'il s'agisse des indemnités viagères de départ qui sont financées à la fois par le F. A. S. A. S. A. et par le fonds d'action rurale, pour ne citer que ceux-là. Et il y en a peut-être d'autres.

La commission a reconnu, dans l'ensemble, le bien-fondé des principales orientations qui se dégagent de ces crédits, tout en regrettant qu'elles ne fassent pas l'objet, à la faveur de l'amélioration des marchés, d'options budgétaires sensiblement plus marquées.

Il en est ainsi de la politique d'encouragement aux groupements de producteurs et d'organisation contractuelle des marchés — et M. Poniatowski vient d'en parler de façon très complète — dans laquelle vous avez réalisé des progrès qui méritent d'être salués. Nous craignons toutefois, parce que nous en avons souvent des exemples sous les yeux, que le groupement de producteurs, seule solution satisfaisante des problèmes de gestion et d'équilibre des marchés, ne connaisse d'insurmontables difficultés d'application s'il n'est pas fondé, au départ, sur une très large incitation financière.

Nous connaissons les limites de la contrainte et la force d'inertie à vaincre dans tous les domaines. C'est pourquoi nous demandons une véritable stimulation en faveur des groupements sérieux.

Mais, monsieur le ministre, s'il convient de promouvoir l'organisation des marchés, il n'en demeure pas moins que nous ne discernons pas la nécessité d'établir, au stade de la production, une discrimination entre les producteurs indépendants ou groupés. Réserveons à ceux qui sont organisés le bénéfice des interventions sur les marchés, mais sans introduire, dans la pro-

duction, des distorsions inacceptables qui, en provoquant une certaine révolte de quelques intéressés, conduiraient sans doute tout l'édifice à la ruine.

Pour le budget d'équipement, la commission observe que, au cours de ces dernières années, la croissance des dépenses du F.O.R.M.A. avait servi d'argument pour limiter son développement.

Il semble malheureusement que, pour 1971, le mécanisme inverse n'ait pas joué. Votre rapporteur n'ira pas cependant jusqu'à dire que les crédits d'équipement sont en diminution.

Par rapport à 1970, ils sont, globalement, en très légère augmentation, compte tenu des 70 millions de francs provenant de la réforme du régime des carburants agricoles, que vous avez votée.

Par rapport à 1968, leur réduction n'est qu'apparente puisque, d'une part, aux dotations du budget s'ajoutent des aides d'orientation croissantes du F.O.R.M.A. et du fonds européen, et que, d'autre part, certaines chapitres, tels que l'enseignement agricole, la recherche et les abattoirs, font l'objet d'une pause budgétaire dont la nécessité n'est contestée par personne. Il est évident que, s'agissant d'enseignement agricole, je parle toujours des crédits d'équipement.

Nous n'en regrettons pas moins la modicité des moyens dégagés en faveur de certains investissements productifs, et notamment des aménagements fonciers, dont la rentabilité est parfaitement démontrée. La commission souhaite que priorité soit donnée, dans ces aménagements, aux opérations collectives, en laissant aux intéressés une part plus importante dans la réalisation des équipements individuels complémentaires.

Comme je l'ai fait en commission, je vous propose, monsieur le ministre, de retenir ce critère comme le moyen, en allégeant sensiblement la charge des travaux connexes, de porter à nouveau la cadence du remembrement à 500.000 hectares au moins.

Cela me paraît possible, car, vous le savez, les charges des travaux connexes représentent environ les trois quarts des dépenses de remembrement.

Nous pensons aussi que la procédure des échanges amiables, restée jusqu'à présent peu employée, mérite de la part des pouvoirs publics des encouragements plus actifs. Nous constatons, mes chers collègues, l'effort réalisé en 1970 et en 1971 pour combler les retards en matière de bâtiments d'élevage. Mais un certain nombre de commissaires pensent que, les moyens financiers restant les mêmes, une attribution beaucoup plus large des prêts bonifiés permettrait de financer des projets plus nombreux et présenterait, en outre, l'avantage de mieux faire comprendre aux agriculteurs la nécessité de ne réaliser que des investissements très rentables. (Applaudissements.)

M. Marc Bécam. Très bien !

M. René Le Bault de la Morinière, rapporteur pour avis. Mais je ne voudrais pas maintenant épuiser la liste des chapitres dont l'insuffisance a retenu l'attention de certains de nos collègues — ils sont quatre-vingt-dix, ainsi qu'on vient de nous l'annoncer — qui se proposent d'en traiter.

Je veux plutôt vous exprimer notre satisfaction de voir enfin prendre corps, sous votre impulsion, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, une véritable politique de l'environnement, au sein de ce ministère dont c'est la vocation.

Mais il serait bien entendu inadmissible que le développement de cette politique suscite, au détriment des dépenses spécifiquement agricoles, une concurrence budgétaire qui serait également préjudiciable à ces deux catégories d'actions.

Déjà, nous avons constaté qu'une charge de 3 millions de francs correspondant aux dépenses de fonctionnement des parcs régionaux a été transférée du F. I. A. T. au budget de l'agriculture.

J'ose à peine citer ce chiffre. Mais comprenons-nous bien : sur le plan des compétences, cette attribution est logique. Il est normal que le ministre de l'agriculture soit responsable de ces parcs régionaux. Peut-être me suis-je mal fait comprendre tout à l'heure. J'ai voulu dire qu'il ne faudrait pas prendre l'habitude d'opérer des transferts de crédits aux dépens du budget de l'agriculture. Votre commission ne pourrait accepter qu'une telle pratique devienne systématique et dépourvise ce ministère des moyens d'exercer ses attributions premières.

D'autre part, les orientations doivent être claires. La protection du milieu naturel ne constitue qu'un aspect de la politique de l'environnement. Non moins importante est la création d'un certain environnement économique, qui permette l'ouverture du monde agricole sur la société industrielle d'aujourd'hui.

Permettez-moi de faire une comparaison. Il ne faudrait pas se contenter de transformer, en quelque sorte, les agriculteurs en gardiens de musée. Au contraire, il conviendrait de leur confier un rôle beaucoup plus dynamique. Une telle politique de l'environnement — c'est celle que vous souhaitez — me

paraît fort importante. C'est une politique de l'environnement ainsi conçue qui constitue, et constituera demain, j'en suis absolument convaincu, la véritable politique des structures.

Nous estimons par conséquent qu'une priorité devrait être donnée à l'ensemble des actions qui tendent à favoriser l'insertion de notre agriculture dans l'économie nationale, que ces dépenses apparaissent ou non au budget du ministère de l'agriculture. Je veux parler, notamment, de la parité, qui doit être effective, dans l'octroi des bourses scolaires, de l'accès aux moyens de formation et de la diversification des activités qui, quoi qu'on en dise, est très heureusement réussie.

Je me permettrai à cet égard de vous citer un exemple personnel. Dans la région de Cholet, dans le sud-ouest du département de Maine-et-Loire, cette politique a été poursuivie depuis déjà assez longtemps. A l'heure actuelle, dans la campagne, sont implantées des usines qui fonctionnent très bien et dont la présence a largement facilité la mutation du monde agricole, c'est-à-dire le passage de la main-d'œuvre excédentaire dans le secteur industriel. (Applaudissements.)

Mais, pour permettre la parité concrète des moyens d'existence, il faut sans aucun doute mettre plus énergiquement l'accent sur l'ensemble des infrastructures publiques.

Je veux parler des adductions d'eau — et de leurs corollaires trop négligés que sont les stations d'épuration — de l'électrification rurale et, surtout, du renforcement des lignes, des télécommunications et des transports, et j'entends par là, non seulement les voies communales, mais aussi et surtout — et ce domaine ne dépend pas de votre ministère — les routes à grande circulation.

Au moment de conclure, je rappellerai mes chers collègues, ce que je disais de l'agriculture au moment de la discussion de la première loi d'orientation agricole, en 1959, il y a donc déjà longtemps. Je disais que l'agriculture ne devait pas seulement procurer un métier mais permettre un mode de vie. Sans doute ce mode de vie n'est-il pas tout à fait périmé puisque de plus en plus nombreux sont les citoyens qui cherchent aujourd'hui à retrouver un genre d'existence plus proche de la nature et les gens qui, d'une façon générale, cherchent dans les villages de campagne et dans les communes rurales les moyens de vivre et aussi de travailler.

C'est là, pour l'agriculture, une chance inestimable, car une meilleure répartition géographique permettra aux mutations agricoles nécessaires de s'opérer sans contrainte et sans déchirements.

C'est parce qu'elle a discerné, dans ce budget, dans l'ensemble des mesures intéressant l'équipement rural, la fiscalité agricole et la décentralisation industrielle, la volonté du Gouvernement de promouvoir cette intégration, que, malgré les insuffisances certaines de diverses dotations, la commission a donné un avis favorable au budget de l'agriculture. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bordage, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si l'existence de l'enseignement agricole ne se pose plus sur le plan des engagements de principe, il n'en reste pas moins que ce problème suscite de vives inquiétudes quant au volume des crédits qui lui sont affectés, dans le projet de budget du ministère de l'agriculture, pour 1971.

En effet, le total de ce budget — crédits de fonctionnement et autorisations de programme — atteindra, en 1971, 572 millions, contre 558 millions en 1970, soit une augmentation d'environ 2 p. 100, nettement inférieure à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat.

Si, par ailleurs, il est fait référence à l'exercice 1968, force est de constater que le volume des crédits affectés à ce budget était alors sensiblement égal à celui qui nous est aujourd'hui proposé.

On peut mesurer, de ce fait, l'importance de l'amputation qu'il a subie depuis cette date.

Les crédits d'équipement s'élèvent, en autorisations de programme, à 50 millions de francs, ce qui représente une baisse de 37 p. 100 par rapport à 1970. Les crédits de fonctionnement, pour leur part, s'élèvent à 522 millions de francs contre 471 millions l'an passé ; l'augmentation est donc de 9 p. 100, c'est-à-dire analogue à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat.

Ces chiffres laissent apparaître une sensible réduction des moyens mis à la disposition du ministère de l'agriculture pour assurer l'avenir de l'enseignement agricole public et privé.

La pause qui devait permettre une nouvelle réflexion sur ce problème et conduire à des conclusions dont certaines auraient dû être traduites dans le projet de budget pour 1971, cette pause, dis-je, risque, en se prolongeant, d'être lourde de conséquences en entraînant un déséquilibre irrémédiable.

Si, à moyen terme, les besoins en hommes ont tendance à diminuer dans les exploitations agricoles, ceux du secteur para-agricole et du secteur tertiaire agricole tendront à croître.

Par ailleurs, il convient de porter intérêt aux niveaux de qualification qui, en tout état de cause, devront s'élever. Or toute action nouvelle en matière de construction est arrêtée.

Aucun crédit n'a été débloqué en 1970 sur le fonds d'action conjoncturelle.

Cette situation remet en cause les efforts accomplis depuis dix ans en vue de promouvoir un enseignement efficace et original, et m'amène, monsieur le ministre, à vous poser la question : y aura-t-il en 1971 des crédits au fonds d'action conjoncturelle ? Dans l'affirmative, auront-ils quelque chance d'être débloqués ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bordage ?

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je suis heureux, monsieur le rapporteur, de pouvoir vous répondre dès maintenant.

En effet, au fonds d'action conjoncturelle pour 1971, est inscrit un crédit de 30 millions au titre de l'équipement. Je peux prendre l'engagement qu'il sera débloqué par priorité.

Tout porte à croire, puisque le redressement économique et financier est réalisé et que ce développement devra être accompagné, que le déblocage sera plus important au cours de 1971, j'espère même total, alors qu'il n'a porté que sur vingt millions cette année. Les possibilités sont ici considérables et la priorité de ce déblocage est acquise.

Quant aux crédits de fonctionnement auxquels vous avez fait allusion, je vous indique que dans le collectif budgétaire qui vous sera prochainement soumis, est prévue une dotation de 1.600.000 francs au titre de l'exercice 1970, laquelle sera évidemment utilisée en 1971, pour assurer le bon fonctionnement des établissements publics existants. (*Applaudissements sur les bords du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je vous remercie de cette précision.

La mission confiée par la loi du 2 août 1960 à l'enseignement agricole n'a pas pour objet d'en faire un enseignement isolé par rapport à celui dispensé par le ministère de l'éducation nationale, mais plutôt de lui donner responsabilité quant à son harmonisation avec les enseignements généraux et techniques de niveau équivalent.

En d'autres termes, cet enseignement a pour objet de donner aux jeunes une formation technique qui ne soit pas étroitement spécialisée mais simplement orientée vers des activités agricoles et para-agricoles, d'offrir aux ruraux la possibilité d'acquérir une formation générale de haut niveau selon une pédagogie adaptée à leur forme d'esprit.

Enracinés dans le milieu rural, les établissements d'enseignement agricole sont aussi ouverts sur le monde. Ils contribuent à donner à ceux qui s'adressent à eux les moyens non seulement d'apprendre le métier d'agriculteur, mais aussi de s'adapter aux exigences d'une société en perpétuelle mutation.

« L'enseignement agricole », comme l'a souligné le directeur de l'Unesco, « doit cesser d'être le parent pauvre de l'éducation ».

Tout en se pliant aux nécessités du monde rural, il n'est pas, quoi qu'on ait pu dire, une entreprise de ségrégation. Il fait cesser, au contraire, une ségrégation de fait, conséquence d'un mode de vie différent de celui du milieu urbain et de la non-adaptation des programmes d'études aux enfants.

Il a cessé d'être considéré comme un enseignement de deuxième catégorie et beaucoup de ses établissements font publiquement l'objet d'appréciations fort laudatives.

Il reste que, si son orientation fondamentale lui donne une immédiateté pratique, ce sont, bien entendu, des hommes — et pas seulement des agriculteurs — qu'il doit former avant tout.

Ses élèves seront appelés demain à participer, dans tous les secteurs, au développement économique et au progrès social. C'est dire combien la progression des crédits de l'enseignement agricole doit être impérativement reliée à celle des crédits de l'éducation nationale.

Compte tenu du fait que cet enseignement permet, de façon fort opportune, qu'une large partie de la vie scolaire se passe en plein air, il doit bénéficier de larges implantations. Ses crédits d'équipement devraient donc être comparables, sinon supérieurs, à la moyenne des crédits d'équipement de l'enseignement technique.

Mettant à disposition des écoles de taille humaine où l'étude des lettres et des sciences se nourrit de l'observation de la nature et des hommes, l'enseignement agricole porte témoignage d'une réussite qu'il serait injuste et grave de vouloir ignorer.

Toute économie réalisée sur ce budget ne peut qu'être préjudiciable à l'intérêt public et notamment au développement de la promotion sociale en agriculture.

Il convient aussi de signaler que cet enseignement est d'un coût de revient relativement peu élevé, si l'on tient compte de son coût réel comparé à celui de l'enseignement technique, des pourcentages de succès des élèves engagés dans ses filières, ainsi que de l'effort très important accompli en ce domaine par l'enseignement privé.

En effet, l'enseignement privé s'adresse aujourd'hui à près de 90.000 élèves. Son effort, au cours des ces dernières années, s'est traduit par la transformation et l'extension d'écoles secondaires d'agriculture et d'anciens centres d'apprentissage en établissements d'enseignement agricole de cycle court et de cycle long. Il se traduit aussi par la transformation d'un nombre important d'anciens centres d'apprentissage, antérieurement reconnus, en établissements agricoles de cycle court, possédant des maîtres qualifiés et appliquant les programmes officiels.

L'aide apportée à l'enseignement privé soit par voie de subventions de fonctionnement, soit par voie de subventions et prêts d'équipement, reste donc essentielle.

Ses crédits d'équipement portés au budget de 1971 s'élèvent à dix millions sur un ensemble de crédits de même nature fixé à cinquante millions. Ils représentent, par rapport à 1970, une diminution de 26 p. 100 alors que les besoins ont été évalués à des chiffres nettement supérieurs et sans commune mesure avec ce qui est accordé.

Quant aux subventions de fonctionnement, l'augmentation prévue permet une majoration de 5 p. 100 du montant des taux journaliers qui, actuellement et selon la catégorie des établissements, s'établissent à 5 francs 13 et 5 francs 83.

Cette majoration est très insuffisante, compte tenu de la destination de ces crédits qui n'est autre que les dépenses de salaires et de charges sociales des enseignants. Or les hausses annuelles de salaires sont de l'ordre de 8 p. 100, à quoi s'ajoutent les incidences de promotion et le rattrapage des retards accumulés en ce domaine depuis plusieurs années.

Ainsi s'accroît l'écart entre les recettes et les charges. Il faut voir là une menace à la fois pour la vie des établissements et pour la situation personnelle des maîtres.

Pour ce qui est des crédits d'aide à la scolarisation, ils s'élèvent à cinq millions de francs, dont 1 million pour le ramassage scolaire.

S'agissant des bourses proprement dites, les crédits ouverts sur la base de pourcentages moyens sont calculés, dans le projet de budget pour 1971, à raison de 10 bourses entières pour 22 élèves s'il s'agit du secteur public, pour 25 élèves s'il s'agit du secteur privé.

Sur ce point précis, j'avais, l'an dernier, demandé la suppression de cette discrimination entre les deux formes d'enseignement afin que soit établie, en la matière, la parité indispensable. Je suis autorisé à renouveler cette demande de parité et à exprimer le vœu, monsieur le ministre, qu'il n'y ait qu'une seule ligne budgétaire au titre des crédits de bourses. (*Applaudissements sur les bords du groupe Progrès et démocratie pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je signale en passant que l'octroi des bourses s'applique à environ 64 p. 100 du nombre des élèves et que le taux moyen est légèrement inférieur aux cinq huitièmes de la bourse entière.

M. le ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Comme vous l'avez constaté, monsieur le rapporteur, un nouveau progrès a été fait cette année vers un alignement des bourses de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Le chemin n'a pas encore été parcouru entièrement. Une première étape a été accomplie l'an dernier. Une deuxième est franchie cette année. La troisième le sera l'an prochain. L'écart est donc comblé aux deux tiers et je crois pouvoir vous donner l'assurance qu'il le sera complètement l'an prochain. (*Applaudissements sur les bords du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Augustin Bordage, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je savais qu'une nouvelle étape avait été franchie

pour réduire l'écart qui existait l'an dernier, mais il fallait tout de même poser le problème. Je vous remercie de votre déclaration.

Quant aux transports scolaires, les modes d'intervention sont analogues à ceux qui sont mis en œuvre par l'éducation nationale. Ils font l'objet des mêmes observations, notamment en ce qui concerne le taux de participation de l'Etat pour assurer la gratuité dans la période obligatoire de la scolarité.

Au sujet des effectifs, il faut noter qu'il y a six ans, l'enseignement agricole public groupait 33.000 élèves. On en attendait 113.000 en 1970. Or à la rentrée de 1970, l'effectif des élèves restait inférieur à 49.000, dont 4.000 pour l'enseignement supérieur. Le retard est important par rapport aux prévisions.

Si les effectifs actuels sont moindres qu'il y a deux ans, la demande potentielle reste toutefois considérable. A ce propos, il est à noter qu'à la rentrée de 1970, de nombreux établissements ont dû refuser des inscriptions.

Tous ces chiffres, toutes ces constatations mettent en lumière l'incohérence qui a affecté la mise en place des établissements, d'où le caractère d'urgence qui s'attache à la refonte de la carte scolaire.

Car les besoins existent. Je peux attester, comme je l'ai déjà fait dans un précédent rapport, que certaines régions sont dépourvues de moyens de scolarisation de caractère agricole et manquent, de ce fait, de tout autre moyen de scolarisation, les implantations prévues, il y a huit ans, l'ayant été en accord avec les services de l'éducation nationale pour éviter un double emploi.

Des terrains attendent depuis des années que l'on veuille bien y construire les établissements pour lesquels ils ont fait l'objet d'acquisition.

Quant aux flux de sorties des élèves, ils escillent actuellement entre 30.000 et 35.000 pour l'ensemble de l'enseignement agricole public et privé. D'après une évaluation établie par la commission mixte agriculture-éducation nationale à partir des données disponibles, on peut estimer provisoirement les besoins globaux de formation en 1985 à 50.000 ou 55.000 par an. C'est dire leur importance.

Les créations de postes se situent notamment au niveau de l'enseignement supérieur. En effet, 59 postes y seront créés dont 35 pour la nouvelle Ecole nationale d'ingénieurs des travaux horticoles à Angers. Les autres créations, soit une centaine, concernent les lycées et les collèges. Elles correspondent entre autres à l'ouverture de deux lycées, à Besançon et à Troyes, et de quatorze classes nouvelles dans les autres établissements.

Développer les structures d'accueil, relever le niveau général de qualification pour qu'ils soient à la mesure des conditions d'exercice des professions agricoles et para-agricoles, assurer la formation permanente sous toutes ses formes, tel est l'objet de cet enseignement dont il m'échoit de présenter à l'Assemblée les prévisions budgétaires pour 1971.

Ces prévisions représentent tout au plus un budget de subsistance. Elles ne sauraient s'identifier à un budget d'accompagnement de la croissance. Si la pause a été nécessaire pour élaborer une nouvelle carte scolaire mieux adaptée aux besoins actuels et à leur évolution, il est urgent de définir une doctrine et d'en mettre en œuvre les moyens d'application.

Dans cette perspective, il paraît nécessaire d'envisager la mise en place progressive de nouvelles structures scolaires en liaison étroite avec le ministère de l'éducation nationale. Il conviendrait, au surplus, d'y associer les responsables des établissements privés subventionnés par le ministère de l'agriculture pour l'implantation de leurs propres établissements.

L'orientation générale ne peut valablement se concevoir qu'accompagnée d'un renforcement des liaisons entre les deux ministères intéressés. Il faut attacher une importance particulière à leur collaboration étroite dans le fonctionnement des diverses instances, chargées de l'orientation, qu'elles se situent au niveau national, régional ou départemental; il conviendrait, en outre, de prévoir la participation des responsables élus qui ont quelque titre à être consultés sur ces problèmes.

L'objectif que se propose l'enseignement agricole, comme d'ailleurs l'éducation nationale, c'est d'équiper, de former des hommes, de veiller à leur promotion, de les mettre à même d'assurer pleinement dans la société le rayonnement de leur propre valeur.

Le poids des dépenses publiques consacrées à cet investissement humain est sans commune mesure avec l'intensité de vie qui en est le corollaire.

Il est temps d'en prendre conscience et d'accorder à ce secteur d'activité une attention, une participation morale et matérielle qui soient dignes de l'enjeu qu'il représente.

En dépit des réserves qu'elle a été amenée à formuler, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits demandés pour 1971

au titre de l'enseignement agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Godefroy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, dans le rapport sur le F. O. R. M. A., que j'ai l'honneur de vous présenter cette année au nom de la commission des finances, une première constatation s'impose: la modicité de la subvention traditionnelle inscrite aux charges communes. En 1971, elle sera de 685 millions de francs contre 2.700 millions en 1970 et 3.232 millions en 1969.

Pourquoi une telle diminution?

J'y vois deux raisons. La première tient à l'application du nouveau règlement financier européen. Les dépenses qui étaient remboursées indirectement au Trésor par le F. E. O. G. A. seront prises désormais en compte par les institutions européennes et n'apparaîtront plus au budget français.

Bien entendu, il reste 685 millions de francs aux charges communes, mais cette somme est complétée par les 1.150 millions, soit le double, pris en charge par le F. E. O. G. A. Ainsi l'agriculture française fait un pas décisif vers l'intégration européenne.

La deuxième raison tient à la réduction du coût total brut des dépenses par rapport à 1970. Celui-ci diminue en effet de 870 millions de francs, soit dans la proportion d'un quart.

Cette situation résulte d'un retour à l'équilibre entre la production et la consommation. L'observation vaut principalement pour les produits laitiers. Entre 1968 et 1969 les dépenses auront baissé de un milliard de francs. Elles augmenteront légèrement en 1970 mais diminueront probablement de nouveau en 1971.

Faisons, si vous le voulez bien, un tour sur les marchés et aussi sur les foires. Les produits laitiers nous ont donné beaucoup de soucis, il n'y a pas si longtemps, et j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant vous une géographie très particulière en vous entretenant des crues du fleuve de lait ainsi que des sommets de la montagne de beurre.

L'évolution favorable actuelle est due à trois éléments concomitants: diminution de la collecte de lait — je ne m'attarderai pas sur ce phénomène que j'ai essayé d'analyser avec plus ou moins de bonheur lors de mes précédents rapports; meilleure orientation de la production vers la fabrication de fromages et de produits frais, ce qui démontre que le F. O. R. M. A. fonctionne très bien; nette diminution des stocks de beurre et de poudre de lait, ce dont je me réjouis, car, personnellement j'aime bien le beurre frais! (*Sourires.*)

Quant à la viande bovine, on a constaté en 1969 une baisse de 1 p. 100 de sa production dans l'ensemble de la communauté européenne, baisse essentiellement imputable à la régression française.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Godefroy?

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je connais votre souci de l'exactitude et je voudrais vous citer les chiffres les plus récents, dont la commission ne pouvait pas disposer puisque je viens d'en avoir connaissance.

A cet égard, il convient d'indiquer la tendance de la production pour les neuf premiers mois de 1970 par rapport à la même période de 1969 et aussi d'établir une comparaison entre les niveaux de production de septembre 1970 et de septembre 1969.

Certes, pour les neuf premiers mois de cette année, la production de lait a subi une légère diminution: 0,4 p. 100; mais si l'on compare les chiffres de septembre 1970 et de septembre 1969, ce qui actualise la tendance, on s'aperçoit que la production a progressé de 1,6 p. 100.

Les variations se chiffrent à moins 5,3 p. 100 pour le beurre — ce qui confirme la bonne orientation que vous mentionnez, monsieur Godefroy — à moins 9 p. 100 pour la poudre de lait et à plus 10 p. 100 pour le fromage.

Pour les bovins, la variation de la production est de plus 1,5 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1970 et de plus 4 p. 100 en septembre 1970 par rapport à septembre 1969.

Pour les veaux, elle est de plus 1 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1970 et de plus 7 p. 100 en septembre 1970 par rapport à septembre 1969.

Pour les pores, elle est de plus 9,6 p. 100 pour les neuf premiers mois de 1970 et de plus 11 p. 100 en septembre 1970 par rapport à septembre 1969.

Ces chiffres qui modifient légèrement ceux que vous citez, monsieur le rapporteur, montrent par conséquent que l'orientation de la production s'est opérée sans diminution de celle-ci.

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. Je vous remercie de ces précisions, monsieur le ministre, et me rends compte que vous êtes plus instruit que moi. (Sourires.)

M. Hervé Laudrin. C'est normal. (Rires.)

M. Pierre Godefroy, rapporteur spécial. Je continue sur ma propre lancée, en déplorant de ne disposer, malheureusement, que de mes propres renseignements.

On constate les mêmes tendances sur le marché du porc, mais elles sont plus accentuées.

La production communautaire totale de 1969 a diminué de 1,5 p. 100; mais les productions belge, néerlandaise et allemande progressent, alors que celles de l'Italie et de la France diminuent respectivement de 5 p. 100 et 10 p. 100.

Le rapporteur considère la situation de la production de la viande, notamment de la viande porcine, comme un scandale permanent. La satisfaction budgétaire que l'on peut en retirer est largement atténuée par l'évolution inquiétante du solde de nos échanges: notre déficit « toutes viandes » est passé brutalement de 349 millions de francs en 1968 à 1.234 millions de francs en 1969.

Pour les légumes, la production de l'Italie et de la France représente environ 80 p. 100 de la récolte, mais l'Italie, dont la production s'accroît à un rythme supérieur à celui de la France, tient la place prépondérante.

Je mentionne, avant de conclure, les actions en faveur des groupements de producteurs. La tendance actuelle — vous l'avez indiquée, monsieur le ministre — consiste à leur réserver le bénéfice des aides gouvernementales en contrepartie d'un effort sincère et honnête d'organisation. Nous ne pouvons que vous approuver sur ce point. Il en est de même pour les fruits et légumes, ainsi que pour les productions porcine et bovine dont j'ai souligné l'importance.

L'amélioration de la situation financière du F. O. R. M. A. peut être considérée comme partiellement trompeuse, en ce sens qu'elle profite plus à l'Etat qu'aux paysans, c'est-à-dire plus à M. Giscard d'Estaing qu'à M. Duhamel.

Après une campagne de dénigrement tendant à dénoncer le coût qualifié d'excessif de l'agriculture, il était bon de souligner la baisse spectaculaire — je crois l'avoir fait — du montant des interventions sur les marchés agricoles. C'est ainsi que le budget du F. O. R. M. A. pour 1971 traduit une ambition nouvelle vers une orientation plus économique des productions: il comportera des crédits d'orientation et de relance des productions porcine et bovine s'élevant à 180 millions de francs.

Espérons que l'effort budgétaire et que l'effort d'organisation des producteurs nous placeront en meilleure posture dans les secteurs les plus difficiles.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances a adopté les crédits du F. O. R. M. A. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est difficile de retenir l'intérêt de l'Assemblée après le rapport de mon ami M. Godefroy, qui traite de ces sujets relatifs à l'agriculture avec toute son expérience professionnelle.

Je m'associe à ses propos et, pour éviter des redites, je ne bornerai à commenter les actions du F. O. R. M. A. dont le coût sera de 805 millions de francs pour cette seule année.

Ne faut-il pas souligner que 50 p. 100 de notre prélèvement et que 50 p. 100 de nos droits de douane iront au F. E. O. G. A. et que, si l'on y ajoute la contribution nationale à ce fonds, laquelle n'est pas entièrement destinée à l'agriculture, on arrive à un total de 3.252.000 francs, ce qui constitue tout de même une économie substantielle par rapport à l'an dernier, de l'ordre de deux milliards de francs. Certes, on peut discuter ce chiffre car le budget est assez compliqué, comme l'a noté M. Le Bault de la Morinière, pour qu'on puisse se tromper de quelques centaines de millions. (Sourires.)

L'effort reste important mais, surtout, la nouveauté est d'ordre européen. On ne soulignera jamais assez combien aujourd'hui ce budget est à un tournant: pour la première fois, nous assistons, d'une façon spectaculaire, à une intégration européenne. En effet, jusqu'à présent, le F. E. O. G. A. versait sa contribution au Trésor avec plusieurs années de retard; main-

tenant, non seulement il la versera à bonne date mais, dès cette année, il lancera un appel de fonds pour pouvoir, dès le début de janvier, assurer une trésorerie au F. O. R. M. A. et aux organismes correspondants des pays de la Communauté économique européenne. Il était bon d'insister sur ce point.

Cette contribution au F. O. R. M. A. sera établie d'après une liste compliquée où certaines opérations seront « éligibles », selon le terme bruxellois, à 100 p. 100 et d'autres à 50 p. 100. J'espère, monsieur le ministre, que cette opération s'effectuera correctement et que vous obtiendrez de nos partenaires qu'aucun retard de leurs voles ne vienne entraver cette marche européenne.

Puisque nous entrons dans l'Europe, permettez-moi de souligner la grande nouveauté: jusqu'à présent, l'agriculture française a pu dire que ses prix n'étaient pas suffisants parce que vous, monsieur le ministre de l'agriculture, le Gouvernement et la majorité, n'aviez pas voulu qu'ils le soient. Aujourd'hui, c'est Bruxelles qui fixe les prix agricoles et votre marge d'action se trouve limitée. Mais nous savons l'effort que vous avez fait pour obtenir la valorisation de certains produits — je me permettrais d'y revenir — et, dès maintenant, je vous en remercie.

Ces augmentations me paraissent cependant peu élevées: 2 centimes pour le lait, 4,5 centimes pour le bœuf et pratiquement pas de modification pour les céréales. Les agriculteurs peuvent-ils comparer ces augmentations avec les hausses qui ont eu lieu sur les salaires?

M. Royer, hier soir, faisait état d'une hausse de 10,5 p. 100 en un an sur les salaires du bâtiment. Elle est, je pense, justifiée, mais les agriculteurs ont des enfants qui travaillent quelquefois dans le bâtiment et ils font la comparaison. Ils estiment que ce n'est pas la commune mesure. Lorsque des améliorations structurelles élèvent le niveau de vie des agriculteurs, elles ne jouent que pour ceux qui bénéficient d'agrandissements, de regroupements, de modifications, de remembrements, alors que les autres continuent de peiner sur une terre qu'ils jugent trop petite, voyant leurs revenus stagner quand le revenu national augmente, ces derniers en éprouvent un certain malaise.

Malgré les difficultés, monsieur le ministre, je vous demande de chercher à augmenter ces prix. Votre collègue, M. Tinaud, a fait une déclaration au Sénat et a parlé de hausses de prix, notamment de 12,5 p. 100 sur la viande bovine et de 10 p. 100 sur le lait. C'est déjà un effort, mais il convient de le poursuivre.

Tout à l'heure, M. Godefroy examinait notre déficit en viande. Je voudrais traiter brièvement de cette question.

Il est certain que l'afflux du maïs permettra un meilleur engraissement des bovins, ce qui augmentera le tonnage de viande fournie. Mais, dès maintenant, une baisse importante du prix des bovins se produit sur les marchés. Les producteurs nous disent: « Vous nous encouragez à faire de la viande bovine; pourquoi maintenant assistons-nous de nouveau à une baisse de prix? »

Certes, cette baisse est saisonnière, mais l'organisation du marché est à revoir et je vous demande d'y songer.

Enfin, la commission de la production vous avait demandé d'intervenir pour instituer une prime en faveur des « veaux de lait », c'est-à-dire les veaux élevés « sous la mère ». Vous l'avez fait pour certaines régions, et je vous en remercie, mais peut-être conviendrait-il d'étendre cette aide et de donner un label aux veaux garantis engraisés au lait naturel, qui tenteraient certainement nombre d'acheteurs.

Enfin, puisque la demande de viande bovine s'élève à 500.000 tonnes environ pour la Communauté, ne pourrait-on pas encourager les éleveurs à garder leurs bovins jusqu'à l'âge de onze mois?

En effet, monsieur le ministre, à l'âge de douze mois, tous les bovins sont identifiés par une marque à l'oreille, grâce à l'action du groupement de défense sanitaire. L'utilisation de cette marque permettrait d'accorder une prime de conservation pour les bovins mâles gardés jusqu'à cet âge. Ainsi, nous obtiendrions de la viande et nous ne verrions pas nos veaux partir en masse vers des pays voisins, sans profit pour l'agriculture française.

Je ne reviendrai pas sur les stocks de lait, problème que M. Godefroy a traité; mais je présenterai une observation à propos du budget du F. O. R. M. A.

Si l'on peut regretter que les investissements du budget général de l'agriculture n'aient pas progressé comme nous l'aurions souhaité, il faut objectivement souligner que le budget du F. O. R. M. A. augmentera son aide aux investissements de 85 millions de francs, la doublant presque par rapport à celle de l'année précédente. Il fallait le signaler.

Revenons maintenant à l'agriculture européenne. Vous avez été conduit, monsieur le ministre, à introduire dans les mécanismes agricoles du F. O. R. M. A. certaines nouveautés.

La culture libre du tabac en est une; elle ne sera plus affectée à certaines zones, ni à certains départements. Le temps est révolu où les agents de la régie venaient compter feuilles et plants. Chacun pourra cultiver du tabac, à condition qu'il soit de bonne qualité. Mais la commission s'est demandé si le niveau du prix mondial auquel s'ajoute une prime qui paraît correcte n'encouragera pas d'autres régions à se lancer dans cette culture. Que feriez-vous alors et comment résorberiez-vous les excédents ?

Je voudrais aussi marquer l'effort qui a été fait en faveur du vin. (Applaudissements sur divers bancs.)

On a prévu un stockage beaucoup plus important que l'année dernière. Espérons qu'il s'agit d'un bon signe, car on pourrait se demander pourquoi on a prévu un tel stockage.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bertrand Denis ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Le stockage est plus important, d'abord pour assurer aux viticulteurs, après une année de récolte médiocre, une sorte de garantie de rémunération et des possibilités de trésorerie immédiates.

Le stockage sera-t-il plus important en volume ? C'est plausible, puisque la récolte a été particulièrement faible en 1969 et qu'elle s'annonce cette année aux alentours de 68 millions d'hectolitres, niveau très nettement supérieur à celui de l'an dernier.

Ce que le Gouvernement a voulu, par un ensemble de mesures qui l'ont conduit à continuer l'application du système ancien, en ce qui concerne la garantie par le F. O. R. M. A. d'un financement pour le stockage et le warrantage du vin, c'est rendre possible, par ce biais, le warrantage par les caisses de crédit agricole au prix de 7,10 francs, c'est-à-dire au niveau qui a été fixé communautairement comme seuil de déclenchement des interventions.

Par ces mesures, comme par la très forte augmentation des prestations de l'alcool vinique qui ont été portées de 1,55 francs à 3,35 francs — le règlement communautaire a d'ailleurs repris sur de nombreux points l'essentiel de la réglementation française, qu'il s'agisse de la règle de la complémentarité désormais applicable dans le cadre européen ou de la recherche de la qualité que nous pouvons poursuivre avec les vins de pays — nous avons voulu que le démarrage de la véritable première campagne communautaire s'accomplisse à temps dans des conditions de sécurité qui étaient indispensables — et qui le demeurent à mon avis, pour la viticulture française.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre, en mon nom et au nom de la commission que je représente.

Autres nouveautés : l'aide au chanvre et au lin. Sans doute saurons-nous, dans les années à venir, si la culture du lin et du chanvre, qui prit tant de place autrefois dans certaines de nos provinces, peut renaître. Quoi qu'il en soit, l'aide est substantielle.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Enfin, j'en viens à quelques points de détail.

En premier lieu, vous devriez obtenir du ministre de l'économie et des finances que soient établies et comptabilisées à part deux catégories d'importations. En effet, on lit dans les mercuriales le mot d'« importations ». Cette appellation est-elle justifiée à l'heure de l'Europe ? Ne serait-il pas préférable de dire « en provenance des pays européens » ou « en provenance des pays tiers » ? Tant que cette distinction ne sera pas opérée subsistera dans l'esprit des agriculteurs une confusion malsaine et hautement préjudiciable, monsieur le ministre, à votre action de concertation européenne à Bruxelles et à Luxembourg. (Applaudissements.)

Je voudrais aussi attirer votre attention sur la disparition des chevaux de trait, qui inquiète plusieurs membres de la commission.

En effet, si certains chevaux sont encore source de profits, le cheval de trait, qui fut la gloire de nos provinces, menace de disparaître définitivement. Chaque fois qu'un jeune devient agriculteur, il se débarrasse des chevaux.

On pourrait sauvegarder ces races nées de l'effort patient de nombreuses générations, races boulonnaise, percheronne, ardennaise et j'en passe...

M. Hervé Laudrin. Et la race bretonne ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Mon cher collègue, les chevaux bretons sont également excellents. (Sourires.)

Ne pourrait-on faire un effort en faveur du cheval de trait, afin que la valeur d'un pauvre poulain — quelque dix-huit cents francs à la boucherie — puisse s'élever un peu car on ne reproduit pas un poulain tous les ans et ces races méritent d'être sauvegardées.

On crée des parcs régionaux, des parcs nationaux. Ne pourrait-on, monsieur le ministre, créer des centres de conservation du cheval de trait ? (Applaudissements.)

M. Franz Duboscq. Il en existe dans les Pyrénées !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. J'attire aussi votre attention sur l'arboriculture qui constitue une réussite dans notre pays ; il y a quelques années, les marchés français importaient des pommes étrangères ; cette année nous en avons exporté 450.000 tonnes !

Le F. O. R. M. A. a participé à certains remboursements pour destruction de la production excédentaire. Les arboriculteurs doivent recueillir le fruit de leur labeur. Un cadastre viticole a été institué. Pourquoi ne pas instituer un cadastre arboricole ? Nous devons obtenir cette institution de nos partenaires européens.

M. Raoul Bayou. Pour tous les pays d'Europe, alors ?

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bertrand Denis ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. La situation du marché des fruits en général, et de celui des pommes en particulier, a été très inquiétante en 1969 et le demeure en 1970. Cela tient à des causes structurelles, qui ont conduit la Communauté à décider d'accorder des primes d'arrachage. Au mois de septembre j'ai moi-même demandé que le montant de ces primes soit relevé et que le versement qui, jusqu'à présent, est effectué en deux fois soit accéléré.

La commission européenne a fait à ce sujet des propositions que nous aurons à examiner lundi ou mardi prochain à Bruxelles.

Cette situation appelle des mesures conjoncturelles dont certaines ne sont pas prises sans un grand déchirement — le retrait — mais d'autres aussi touchant la distribution. On ne doit pas minimiser l'effort fait par le Gouvernement pour assurer la distribution des fruits ou surtout des produits laitiers.

Cet effort demande de l'initiative, en particulier de la part des collectivités locales afin que les personnes âgées, les économiquement faibles et les infirmes profitent des possibilités de distribution et de ventes à prix réduit offertes par le Gouvernement.

Enfin, et surtout, nous avons fait en sorte qu'il y ait, sur le marché des pommes en particulier, une péréquation. Et comme le niveau de départ est assez élevé, la péréquation se traduit par une avance pour soutenir le prix et un remboursement ultérieur quand les prix auront dépassé un certain niveau.

Des caisses de péréquation nationale ont été mises en place à la fin de septembre et au début d'octobre. Elles ont bénéficié d'avances remboursables qui feront l'objet d'accords avec la profession, portant sur les cotisations professionnelles, pour permettre ainsi des opérations de régulation du marché dont les effets sont évidemment difficiles à prévoir, mais qui, je l'espère, seront satisfaisantes.

Une légère reprise a été constatée depuis, mais elle est encore aujourd'hui trop faible.

J'espère que ces mesures d'organisation économique de la profession donneront des résultats suffisants pour que le travail des arboriculteurs, qui ont connu deux années difficiles, soit enfin convenablement rémunéré.

Nous avons eu dans le passé quelques difficultés avec nos partenaires à ce sujet. J'ai demandé à Bruxelles que les professionnels organisés dans des groupements sérieux, qui font des investissements coûteux de stockage et de conditionnement, dont l'amortissement était trop lourd en raison de la faiblesse des cours, puissent bénéficier d'un certain différé d'amortissement compensé par le F. O. R. M. A. En effet, la conjoncture était telle qu'elle risquait de pénaliser leur effort d'organisation sur l'ensemble du marché.

Je vous remercie donc, monsieur le rapporteur, de m'avoir permis de donner ces précisions au sujet de dispositions qui se révéleront, je l'espère, fécondes dans un avenir très proche.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Les arboriculteurs vous entendront. J'espère que les mesures dont vous venez de parler leur permettront de vivre dignement, comme ils le méritent, de leur travail.

J'en aurai terminé avec ces cas particuliers quand j'aurai parlé de la viande de porc; et je m'associe aux observations présentées par M. Godéfroy à ce sujet.

Produire de la viande est nécessaire, mais il est incompréhensible qu'on manque de viande de porc quand les cours baissent et que les porcelets ne se vendent plus sur le marché. Certes vous avez obtenu quelque 2 ou 3 p. 100 de garantie mais c'est insuffisant. Consultez les mercuriales et dites-moi si les éleveurs de porcs, même groupés, que ces pores soient ou non sélectionnés, peuvent payer la nourriture des mères et des petits.

Un effort doit être tenté en faveur de la production traditionnelle en France de la viande de porc nécessaire à notre consommation. Pourtant, depuis quelques années, elle périclète.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, une fois encore, monsieur Bertrand Denis ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Sur ce point je vous réponds tout de suite, en vous priant de bien vouloir m'excuser de ces interruptions qu'explique, il est vrai, l'intérêt de votre rapport.

Un plan de relance, ou plutôt de rationalisation de la production porcine a été mis en place dans le courant de cette année, au prix d'ailleurs d'un effort à mon avis exemplaire, puisqu'il a appelé non seulement des producteurs, mais également des fournisseurs et des transformateurs. Le fait est assez rare pour mériter d'être souligné.

Ce plan de rationalisation de la viande de porc, qui commence à la génétique et finit à la commercialisation, ne peut évidemment pas produire son plein effet dans les semaines qui suivent son approbation. Mais vous savez que, dans l'ensemble des départements, un mouvement très important a été déclenché.

Le volume des crédits demandés et, heureusement, distribués — et je réponds par là-même à M. Papon — nous donne la certitude que le retard actuel sera en grande partie rattrapé à la fin du mois de février pour les porcs. Je ne peux, hélas ! en dire autant pour les bovins, car là le retard était beaucoup plus important.

Les crédits ainsi demandés et distribués pour les bâtiments d'élevage sont le meilleur témoignage de notre volonté de voir renverser la tendance que vous indiquez et qui se caractérise par une diminution de la production française. Dans deux ans nous verrons les effets sur le cycle de production de l'action que nous entreprenons aujourd'hui.

Arriverons-nous pour autant à satisfaire entièrement nos besoins ? Je le pense. Mais à cet égard il faut tenir compte du fait que, si la France est très déficitaire, le Marché commun est, en revanche, à peu près équilibré et que la spécialisation dont on parle, qui vaut à la France une priorité pour certaines productions, peut être évoquée par d'autres pays pour d'autres productions.

Compte tenu de l'augmentation de la consommation, qui cette année a été pour le porc de 4 p. 100, on peut raisonnablement escompter que ce plan de rationalisation permettra, en deux ans, de satisfaire 95 p. 100 du marché français. Nous l'espérons car les importations ou les achats de porcs en provenance de nos partenaires, essentiellement la Hollande et la Belgique, sont dommageables pour la balance commerciale française, alors que la production porcine aurait pu connaître depuis plusieurs années un certain développement rationalisé dans notre pays.

Nous nous employons, à cet égard, à éviter qu'il y ait une contradiction, explicable mais choquante, entre un plan qui tend à développer la production et un marché où l'on verrait s'abaisser les cours. Le cycle porcine comporte actuellement l'augmentation de la production au risque d'une pesée sur les cours. Tout le monde le sait, les producteurs mieux que personne. Il nous appartient, en temps voulu, de faire en sorte que cette pesée ne soit pas telle qu'elle conduise à un effondrement des cours. Nous mettons en place dès maintenant un système de caisse de péréquation que nous avons dotée de 16 millions au titre d'avances remboursables qui permettront une action, d'une part pour les achats de porcelets, d'autre part pour le soutien des cours des porcs charcutiers.

De ce point de vue, le volume de l'intervention doit être assez fort et probablement assez rapide, car la tendance du marché, dont la courbe remonte pourtant toujours en décembre, commence à être inquiétante, et je ne voudrais pas, que du fait d'une conjoncture cyclique il y ait rupture de l'effort de relance.

De ce point de vue, monsieur le rapporteur, je puis vous assurer que je veille de très près à l'évolution de ce marché, car il est important que là où nous pouvons encore produire plus nous sachions aussi produire mieux. *(Applaudissements.)*

M. Raoul Bayou. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Raoul Bayou avec l'autorisation de l'orateur.

M. Raoul Bayou. Vous avez parlé il y a quelques instants, monsieur le rapporteur, des cadeaux faits par le F. O. R. M. A. à la viticulture.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je n'ai pas dit cela.

M. Raoul Bayou. Je voudrais poser une question. La viticulture rapporte tous les ans 200 milliards d'anciens francs à l'Etat par la perception des taxes indirectes.

Je vous demande quelles sommes le F. O. R. M. A. alloue à la viticulture.

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Monsieur Bayou, le crédit s'est élevé l'an dernier à 20 millions de francs pour le stockage. Cette année, 60 millions de francs sont — je crois — prévus; je ne peux l'affirmer, car le budget du F. O. R. M. A. n'est pas encore arrêté.

J'ai simplement voulu souligner, sans me mêler du problème du vin proprement dit, sur lequel M. le ministre a répondu, que le mécanisme ne serait pas exactement le même du fait de la réalisation du Marché commun sur le vin.

M. Raoul Bayou. Nous sommes bien d'accord !

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Cela dit, laissez-moi souligner qu'il existe aussi un problème de l'aviculture. Nous l'avons traité ensemble l'année dernière, mais il se pose malheureusement toujours, et il faudra bien un jour le résoudre.

Cet été, séjournant en tourisme dans une localité située non loin de celle où vous vous trouviez, monsieur le ministre, j'ai vu vendre la demi-douzaine d'œufs deux francs alors que ce prix est celui de la douzaine dans les groupements de producteurs, et que sur les marchés de ma région les œufs se vendaient dix centimes pièce.

Il faudra éclaircir ce problème et faire de la propagande pour la consommation des œufs français.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bertrand Denis ?

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le rapporteur, votre assiduité aux travaux de l'Assemblée ne vous permet sans doute pas de regarder la télévision ni d'écouter la radio, sinon vous sauriez que la campagne de propagande pour la consommation des œufs est commencée. *(Applaudissements.)*

M. Bertrand Denis, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Compte tenu du fait que, chaque fois que les crédits du F. O. R. M. A. ont été insuffisants, le Gouvernement les a augmentés en cours d'année soit par une décision modificative, soit même par un décret, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable aux crédits d'orientation du F. O. R. M. A. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Collette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les prestations sociales agricoles.

M. Henri Collette, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget annexe des prestations sociales atteindra cette année le chiffre de 8.855.578.125 francs, ce qui traduit une augmentation de 1.003.410.858 francs par rapport à 1970.

Il connaît donc un accroissement de 12,78 p. 100, accroissement qui, naturellement, va entraîner une augmentation des cotisations et qui ne sera pas sans conséquences sur le revenu net des exploitants.

En effet, comme j'aurai l'occasion de le démontrer à la faveur de ce rapport, le pourcentage des cotisations envisagé pour 1971 dépasse considérablement l'accroissement du revenu national officiellement accordé à l'agriculture.

Mais comment pourrait-on envisager l'avenir dans le domaine des prestations sociales agricoles sans une très grande inquiétude ?

La masse des crédits affectés au B.A.P.S.A. est en effet soustraite du budget général de l'agriculture et atteint cette année plus de 46 p. 100 des crédits globaux affectés à ce secteur économique.

Ainsi, quand le nombre des inactifs s'accroît d'année en année sous l'effet d'une politique de restructuration et de regroupement des exploitations qui tend à réduire le nombre des actifs, nous voyons diminuer les crédits destinés à l'équipement, au développement et à l'accroissement de nos entreprises agricoles !

Or, on ne peut songer à réduire les dépenses du B.A.P.S.A. pour les années à venir. Il est vraisemblable que l'an prochain plus de la moitié des crédits destinés à l'agriculture seront affectés aux prestations sociales.

Comment soutenir alors que l'agriculture demeure l'un des éléments les plus prospères et les plus nécessaires à notre économie ? Nous allons, monsieur le ministre, vers un point de rupture ce qui devrait conduire à des orientations fondamentales.

La nation se doit de prendre en charge les agricoles inactifs qui sont les victimes involontaires du progrès, de la concentration des entreprises et d'une orientation politique voulue et concertée.

Mais la nation ne le fait-elle pas déjà ?

Hélas ! il faut bien admettre qu'aucun autre régime ne bénéficie d'une aussi forte participation du budget général. Songez, mes chers collègues, que le budget annexe des prestations sociales agricoles est plus élevé que celui du ministère de l'intérieur et du développement industriel et je vous ai indiqué tout à l'heure qu'il s'accroît de 12,78 p. 100 cette année.

Quelles sont les raisons de cet accroissement ?

Les dépenses du B.A.P.S.A. comprennent trois postes principaux que nous examinerons successivement : l'Amexa, les prestations vieillesse, les prestations familiales.

L'Amexa recouvre, vous le savez, les dépenses maladie et invalidité. Le volume des crédits destinés à l'assurance maladie atteindraient au total 2.269.100.000 francs, soit une augmentation de 20,35 p. 100. Cette augmentation est due à la hausse du coût des actes médicaux et à la consommation accrue des soins qui était jadis plus faible dans nos campagnes mais qui, c'est naturel, se développe. D'autre part, le nombre des personnes âgées par rapport aux actifs s'accroît d'année en année et ce phénomène a évidemment une incidence capitale sur ces dépenses.

En revanche, l'évolution démographique entraîne une diminution de la charge de l'assurance maternité, et l'assurance invalidité est inscrite cette année pour 72.500.000 francs, soit une augmentation de 15,26 p. 100. Cette augmentation tient, d'une part, à la revalorisation des pensions et, d'autre part, à l'accroissement du nombre des pensionnés, bien que l'assurance invalidité des agriculteurs soulève de grandes difficultés d'ordre social, puisque seuls les invalides à 100 p. 100 peuvent en bénéficier.

Ces prestations vieillesse représentent 48,88 p. 100 du budget total, soit une progression de 11,64 p. 100, liée à trois facteurs : l'augmentation du nombre des retraités, la revalorisation des avantages vieillesse et les ajustements.

L'augmentation du nombre des retraités découle du départ accéléré de nombreux exploitants, départ encouragé par le Gouvernement, je l'ai dit.

La revalorisation sera de 100 francs au 1^{er} octobre 1971, pour l'allocation de base, et de 300 francs pour l'allocation du fonds national de solidarité, qui fait l'objet de deux versements, l'un de 250 francs effectué au 1^{er} janvier, l'autre de 50 francs au 1^{er} octobre.

Pour les raisons démographiques déjà exposées, les prestations familiales sont celles qui augmentent le moins : 7,91 p. 100. Les allocations familiales pour le troisième et le quatrième enfant ont été majorées de 35 à 37 p. 100. L'allocation maternité actuellement de 789 francs sera élevée à 1.025 francs au 1^{er} janvier 1971. Une réforme de l'allocation de la mère au foyer est en cours.

Cet accroissement des dépenses doit, vous le pensez bien, entraîner un accroissement des recettes.

Je rappelle que ces recettes comportent trois postes : la participation des exploitants, les taxes sur les produits agricoles, et la participation de la collectivité nationale.

J'ai indiqué, dans mon rapport, les caractéristiques des cotisations des exploitants. Il faut regretter l'utilisation, cette année encore, du revenu cadastral pour la répartition des cotisations sociales.

Malheureusement, la commission — dont j'ai fait partie d'ailleurs — qui a été créée en application des dispositions de l'article 18 de la loi du 31 décembre 1968 n'a pas trouvé d'autre formule que celle qui consisterait à utiliser, pour la répartition des cotisations, une nouvelle assiette fondée sur le bénéfice agricole forfaitaire moyen théorique qui serait dorénavant appelé le Bafomt. Il est apparu que la mise en œuvre de ce Bafomt entraînerait de telles variations dans les charges départementales qu'il était inopportun de l'utiliser cette année. Mais j'aurai l'occa-

sion de m'étendre sur ce point quand nous examinerons les deux amendements du Gouvernement tendant à augmenter les tranches qui servent d'assiette aux cotisations de l'assurance maladie des exploitants agricoles.

Pourtant, il me paraît indispensable de rappeler que notre Assemblée a adopté, le 22 octobre, un amendement du Gouvernement qui réduit de 50 millions le produit escompté des cotisations dues par les exploitants au titre de l'Amexa, alors que le Gouvernement envisageait initialement de l'augmenter considérablement.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous expliquiez, au cours de ce débat, comment cette réduction sera appliquée, car je suis dans l'impossibilité de le faire. Allègement de la charge de certains départements au revenu cadastral très élevé ? Je rappelle à cet égard que j'avais déposé un amendement qui tendait précisément à ce qu'un plafond fût appliqué à six départements au revenu cadastral trop élevé. Réduira-t-on le taux de la cotisation d'assurance maladie des exploitants agricoles ou modifiera-t-on le taux d'exonération ? Je souhaite qu'à ces questions vous puissiez, monsieur le ministre, fournir des réponses que je ne suis pas en mesure de donner.

Il convient de noter que, malheureusement, les cotisations vont augmenter très fortement, en dépit de l'allègement consenti. En effet, en votant ce budget, mes chers collègues, vous allez majorer la cotisation cadastrale de l'allocation vieillesse de 8,93 p. 100, la cotisation cadastrale vieillesse de 9,21 p. 100 ; la cotisation individuelle vieillesse va passer de 40 à 45 francs. Quant à la cotisation Amexa, elle devait initialement augmenter de 24,17 p. 100. Heureusement, le Gouvernement a bien voulu ramener cette augmentation à 17,53 p. 100.

M. le ministre de l'agriculture. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Collette ?

M. Henri Collette, rapporteur spécial. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'agriculture. Je reviendrai en détail sur les préoccupations de M. Collette. Mais d'ores et déjà je peux préciser qu'un effort de solidarité accru vous sera proposé, qui permettra de ne frapper d'aucune augmentation les 243.000 agriculteurs qui sont en dessous ou au niveau de la première tranche de revenu cadastral, soit 384 francs ; il y aura même une très légère et symbolique diminution. (*Applaudissements.*)

M. Henri Collette, rapporteur spécial. Comme les cotisations complémentaires qui sont destinées au fonctionnement de la mutualité augmenteront elles aussi de 15 p. 100 environ, il est évident que le poids des cotisations sociales sera très lourd pour les exploitants et, en tout cas, disproportionné avec l'accroissement de leur revenu.

Et n'oublions pas que la taxe sur la betterave est maintenue. Mes collègues ne seront pas surpris de m'entendre parler ici de la taxe sur la betterave que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer, car elle est illégale, contraire au droit français et européen, et elle frappe avec discrimination une seule catégorie de producteurs.

Il faut croire que les planteurs de betteraves jouissent d'une singulière réputation de prospérité puisqu'on croit devoir leur imposer une contribution de 175 francs par hectare. J'ai tenu, monsieur le ministre, à annexer à mon rapport un tableau faisant ressortir l'importance des plantations de betteraves. Il est des plus significatifs. On constate que plus des deux tiers des planteurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont moins de cinq hectares de betteraves. Alors, pourquoi frapper les petits agriculteurs d'une retenue de 175 francs à l'hectare, alors que leurs cotisations cadastrales et leurs charges sont les plus élevées de France ?

M. le ministre des finances nous a affirmé qu'il percevrait cette année la taxe sur les corps gras alimentaires que nous avons votée l'an dernier. Elle n'avait pas été mise en recouvrement parce qu'on avait voulu éviter l'augmentation du prix de la margarine. Nous lui donnons bien volontiers acte de sa déclaration.

Quant à la taxe sur les céréales, elle est diminuée en raison, nous a-t-on dit, de la mauvaise récolte. Or cette taxe est assise sur la consommation intérieure, avec taxation à l'importation et restitution à l'exportation, ce qui laisse penser que la recette ne sera pas inférieure à 15 millions de francs.

Quoi qu'il en soit, la participation de la collectivité nationale sera en augmentation puisqu'elle atteindra 77,49 p. 100 des recettes. Il y a lieu de souligner l'importance considérable de cette participation de la collectivité nationale en faveur de l'agriculture. Comme je l'ai écrit dans mon rapport, un certain sentiment d'inconfort apparaît lorsqu'on examine les

recettes de ce budget puisque, d'une part, les cotisations des exploitants augmentent et que, d'autre part, la participation de la collectivité nationale s'accroît très fortement.

Alors, y a-t-il une solution, mes chers collègues ?

Nous devons rappeler quand même que la France bénéficie d'un régime de protection sociale des exploitants agricoles qui est l'un des plus complets et des plus avantageux parmi les régimes européens.

Toutefois, je le répète, faut-il sacrifier l'équipement rural aux dépenses sociales et aggraver le handicap de l'agriculture française dans le reste du Marché commun ?

C'est bien là, mes chers collègues, la question qui nous paraît primordiale et que nous pouvons nous poser à la faveur de ce budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bousseau, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les prestations sociales agricoles.

M. Marcel Bousseau, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget annexe des prestations sociales agricoles termine sa dixième année d'existence puisqu'il a été institué en 1960. Malgré ses imperfections, sa vieillesse peut-être prématurée, il a semblé correspondre, au moins jusqu'à ce jour, à l'idée d'une protection sociale valable en faveur du monde agricole. Il n'en demeure pas moins, ceci est incontestable, en même temps que l'expression d'une solidarité professionnelle devant les risques sociaux, l'instrument d'une indispensable solidarité nationale.

Cette solidarité nationale se justifie d'autant mieux qu'un trop grand nombre d'agriculteurs disposent encore de revenus trop modestes pour qu'une compensation satisfaisante puisse être trouvée au sein de la seule profession.

Ce budget est, cette année, particulièrement délicat et difficile.

En effet, bien que les dépenses afférentes aux prestations sociales des exploitants agricoles fassent apparaître une augmentation de 12,77 p. 100 et que l'effort du budget général ait été considérablement renforcé puisque le financement extra-professionnel passe de 76,86 à 77,49 p. 100, le financement professionnel direct reste encore lourd puisqu'il est de 18,67 p. 100 compte tenu des amendements du Gouvernement à la première partie de la loi de finances.

A ce propos, je tiens à remercier le Gouvernement, en l'espèce M. les ministres des finances et de l'agriculture, du dialogue qu'ils ont accepté d'engager avec les rapporteurs des budgets de l'agriculture.

Cela a permis, du moins en ce qui concerne le B. A. P. S. A., qu'une discussion franche et loyale s'instaure, à la suite de laquelle des décisions importantes, favorables aux exploitants, surtout les plus défavorisés, ont pu être prises, qui permettront notamment de diminuer les cotisations professionnelles directes dans le financement de ce budget.

Le Parlement ne peut que se réjouir de cette bonne méthode de travail.

Je disais que l'effort direct des exploitants était encore très lourd. En effet, parmi les plus forts taux d'augmentation, je me dois de signaler celui qui concerne les cotisations individuelles d'assurance maladie, qui atteint encore, malgré les amendements, 17,5 p. 100.

L'augmentation est plus modérée en ce qui concerne tant les cotisations cadastrales de prestations familiales que celles d'assurance cadastrale vieillesse.

En outre, il convient de signaler qu'à ces charges s'ajoutent celles, très importantes, des cotisations complémentaires prélevées par la mutualité sociale agricole, qui augmenteraient de 15 p. 100 en 1971.

Dans l'ensemble, calculs faits, il apparaît que les charges que représentent les cotisations professionnelles techniques et complémentaires interviennent dans le financement du régime social agricole, exploitants et salariés, pour un peu plus de 30 p. 100.

Ces deux éléments importants — coûts de l'assurance maladie, taxes complémentaires — m'ont inspiré plusieurs réflexions.

La difficulté ne se limite pas au seul problème des prestations agricoles. C'est du problème plus général de l'ensemble de la sécurité sociale qu'il s'agit.

Loin de vouloir mettre en cause l'exercice libéral de la médecine, auquel nous restons particulièrement attachés, nous nous demandons si des formules d'assurance plus souples ne conduiraient pas à un prix beaucoup moins élevé pour une garantie sociale suffisante, compte tenu du développement de notre pays.

C'est dans cet esprit que nous nous demandons également si la conception même de notre régime social n'est pas aujourd'hui périmée compte tenu de son énorme appareil, donc de ses frais de gestion considérables.

La France se doit d'avoir des formules plus souples, plus modernes, qui, étant mieux adaptées, ne manqueront pas d'être plus efficaces.

En ce qui concerne les taxes complémentaires, dont j'ai souligné l'importance, leur taux de croissance dépasse celui des prestations servies. Ces taxes ne peuvent continuer de croître chaque année au même rythme, car ce phénomène pourrait alors pleinement justifier la mise en cause de son mode de financement et un contrôle renforcé de l'administration de tutelle.

Je ne reviendrai pas sur le document détaillé et chiffré que j'ai rédigé au nom de la commission de la production et des échanges et qui a été distribué. Je préfère vous exposer le point de vue de la commission et ses observations concernant les principaux aspects de ce budget.

La partie relative à l'entraide ou aux diverses aides comprend plus particulièrement les prestations familiales, l'assurance maladie et les prestations vieillesse.

Il est prévu deux augmentations pour les prestations familiales, celle du salaire de base servant au calcul des prestations et celle de l'allocation de maternité.

D'autre part, sont prévues la réforme de l'allocation de la mère au foyer et, innovation importante qu'il convient de signaler, la création d'une allocation d'orphelin.

Malheureusement, ces mesures de portée générale n'apporteront pas les satisfactions attendues, du fait qu'existent toujours les abattements de zone, essentiellement au détriment de la population rurale.

Votre commission ne saurait s'y résigner, d'autant que la fiscalité agricole ne cesse de se renforcer et que les charges d'éducation sont la plupart du temps plus lourdes pour les familles rurales. En effet, l'éloignement des établissements scolaires aggrave leurs charges du fait des transports, de l'hébergement ou de la nourriture à l'école.

En ce qui concerne l'assurance maladie, je n'y reviendrai pas, si ce n'est, pour regretter que la France ait le triste privilège, parmi ses partenaires du Marché commun, d'être le pays où le coût des prestations de sécurité sociale atteint le plus haut niveau, et pour signaler le danger qu'il y a à laisser croître chaque année les charges financières des dépenses de santé.

Enfin, pour ce qui est des prestations vieillesse, l'augmentation de la dotation est la conséquence de l'application de mesures acquises, de l'augmentation des effectifs et du relèvement des prestations en 1971.

Votre commission souhaite qu'il soit donné suite à une juste revendication de la profession relative à la retraite des aides familiaux. Cette allocation de vieillesse, dès lors qu'ils ont cotisé pendant au moins cinq années, devrait leur être versée sans condition de ressources.

Le problème du financement a toujours été le point particulièrement délicat de ce budget. Depuis de nombreuses années, compte tenu de l'insuffisance des capacités contributives des assujettis, l'augmentation des cotisations professionnelles avait toujours été limitée. Or, cette année, pour la première fois, l'accroissement du produit des cotisations professionnelles est plus important que celui des dépenses du B.A.P.S.A. Et, dans cette conjoncture, les cotisations individuelles d'assurance maladie connaissent une envolée douloureuse.

Si l'on considère que le potentiel économique de l'agriculture sera très sérieusement affecté par les conséquences de la sécheresse, aussi bien pour les récoltes céréalières que pour les produits de l'élevage, on comprend combien va être vive l'émotion du monde agricole face à l'augmentation des charges d'assurance sociale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, sans contester les efforts importants que vous avez faits, témoignant ainsi de votre connaissance du problème, je me permets de regretter que vous ne vouliez pas aller au-delà.

Pourquoi, par exemple, ne pas décider que la recette provenant des taxes sur les corps gras d'origine végétale, qui n'a d'ailleurs produit que 90 millions l'an passé alors qu'elle était prévue pour 120, sera comptabilisée en 1971 pour le double, soit 180 millions ?

Je sais bien que cela n'a que valeur d'expédient, mais comment faire autrement tant que n'auront pas été définis d'autres critères d'une meilleure politique sociale et tant que, surtout, n'aura pas été trouvée une autre assiette que celle qui est retenue encore aujourd'hui, tant pour la fiscalité que pour les charges sociales agricoles ?

Ce qu'il y a de plus choquant, c'est le mode de répartition au sein de la profession. Vous êtes d'ailleurs pleinement conscient de ce problème puisque, d'après les informations qui m'ont été fournies, l'augmentation des cotisations d'assurance maladie, telle qu'elle est prévue pour 1971, ferait l'objet d'une modulation nouvelle en fonction des ressources des assujettis. C'est d'ailleurs ce que vous venez de confirmer.

Mais là où le bât blesse, c'est que le calcul des ressources est toujours fondé sur le revenu cadastral. Cela aboutit à quoi ?

Pour parler d'un département que je connais bien, la Vendée, voici ce qu'on obtient compte tenu des nouveaux pourcentages d'abattement.

Le revenu cadastral moyen de ce département est de 69 francs 17, ce qui donne, pour une exploitation de vingt hectares, un revenu cadastral de 1.383 francs 40, d'où un ensemble de cotisations sociales complémentaires de 1803 francs, soit environ 90 francs de charges à l'hectare, et ceci seulement pour un ménage, sans aucune aide familiale.

Mais il y a encore plus à plaindre dans ce même département. En effet, dans les régions les plus pauvres, tels les marais sud et nord, là où l'on ne peut faire que de l'élevage, c'est-à-dire lait et viande, il est courant de trouver des cantons entiers dont les revenus cadastraux sont de 90, 120, voire de 140 francs à l'hectare.

Que résulte-t-il de cette situation aberrante ? Eh bien ! en faisant les mêmes calculs que précédemment, vous trouvez des exploitations de vingt hectares, dont la ressource essentielle est le lait, qui sont considérées comme ayant un revenu cadastral de 2.400 ou 2.800 francs.

Ces exploitations, classées dans la tranche des revenus de 1.813 à 3.200 francs, vont avoir à payer 2.258 francs, soit plus de 110 francs à l'hectare. Et là, il y a souvent une aide familiale, d'où un surcroît de charges, car l'élevage est une astreinte terrible, une présence de chaque instant.

A côté, vous verrez des fermes céréalières de cinquante hectares, à 50 francs de revenu cadastral, qui auront les mêmes charges pour un revenu presque doublé et un personnel moindre.

Vous le voyez, monsieur le ministre, votre système, qui témoigne sans doute d'une certaine imagination, est encore loin de combler votre espoir comme celui de la profession. Vraiment, il faut essayer d'apporter une solution qui permette d'approcher la justice de plus près.

Face au Marché commun d'aujourd'hui, en attendant celui peut-être plus large de demain, je sais, monsieur le ministre qu'un de vos soucis essentiels est de rendre l'agriculture française le plus compétitive possible, tout en assurant un niveau de vie décent et des ressources meilleures à nos exploitants.

Si vous voulez réussir, et je suis persuadé que cela est possible, il faut serrer de plus près la vérité des faits.

Le B. A. P. S. A. de demain devra être, en même temps qu'une réelle garantie sociale, une harmonisation aussi parfaite que possible entre revenus et obligations sociales. La part contributive de chacun ne sera plus alors un fardeau insupportable, mais un engagement consenti et correspondant à une moindre part du revenu réel dans une agriculture où la participation de chacun sera vraiment fonction de ses ressources.

Sachant que vous vous employez à y parvenir, je vous fais confiance pour améliorer la répartition des charges, et je prêterai la plus grande attention aux précisions que vous ne manquez pas de nous donner tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la troisième séance de ce jour.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions orales sans débat :

Questions n^{os} 14835, 14836, 14837, 14838, 14839 et 14840 (jointes par décision de la conférence des présidents).

A la suite du terrible incendie de Saint-Laurent-du-Pont qui a fait 144 victimes, M. Houël demande à M. le Premier ministre quelles mesures il compte prendre pour que toutes les responsabilités soient établies et pour prévenir de telles catastrophes.

M. Stehlin demande à M. le Premier ministre quelles mesures seront prises pour éviter le renouvellement de catastrophes telles que celle qui vient de se produire dans l'Isère.

M. de Préaumont demande à M. le Premier ministre s'il peut faire connaître au Parlement et à l'opinion les premiers éléments et les premières conclusions ressortant de l'enquête administrative menée après la catastrophe de Saint-Laurent-du-Pont, le secret légitime de l'instruction judiciaire ne devant pas empêcher une information correcte d'une opinion publique profondément bouleversée. Sans préjudice des mesures nouvelles dont l'enquête fera apparaître la nécessité, il lui demande s'il ne pense pas que les autorités administratives devraient procéder à un examen d'urgence des conditions dans lesquelles fonctionnent tous les établissements ouverts au public (grands magasins, salles de spectacle, dancings, etc.), eu égard aux règlements applicables en matière de sécurité.

M. Péronnet demande à M. le Premier ministre s'il peut lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre à la suite de l'épouvantable drame de Saint-Laurent-du-Pont, en vue de faire respecter les mesures de sécurité dans les lieux publics, et de contrôler leur application.

M. Bertrand Denis demande à M. le Premier ministre quelles mesures il entend prendre pour éviter le renouvellement d'une catastrophe semblable à celle de Saint-Laurent-du-Pont et prévenir les sinistres qui peuvent survenir dans des salles de réunions.

M. Chazelle demande à M. le Premier ministre s'il peut lui indiquer les mesures qu'il compte prendre à la suite du drame terrible qui a eu lieu à Saint-Laurent-du-Pont, d'une part pour faire respecter les règlements de sécurité, d'autre part pour en assurer par un contrôle continu la stricte application.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n^o 1376). (Rapport n^o 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. et article 66 (*suite*) :
Agriculture :

(Annexe n^o 8. — MM. Papon et Poniatowski, rapporteurs spéciaux ; avis n^o 1396, tome VII, de M. Bordage [enseignement agricole], au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n^o 1400, tome II, de M. Le Bault de la Morinière, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n^o 13. — M. Godefroy, rapporteur spécial ; avis n^o 1400, tome VI, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

(Annexe n^o 38. — M. Collette, rapporteur spécial ; avis n^o 1396, tome XV, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n^o 1400, tome XX, de M. Bousseau, au nom de la commission de production et des échanges.)

Article 66.

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.